

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87 CCP 23-313. Lausanne: Saint-Pierre 1 tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4.50, 3 mois Fr. 13.— 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.— LE NUMÉRO: 30 ct. Directeur: René Meylan Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

Mesures antisurcharge: ÉPREUVE DE FORCE AUTOUR DU DÉPÔT À L'EXPORTATION

Le Conseil fédéral tient tête aux groupes économiques

Le Conseil fédéral a fait connaître jeudi matin dans le détail le « train » de mesures qu'il entend appliquer pour lutter contre la surcharge. La principale qui doit être approuvée en procédure d'urgence par le Parlement, est un dépôt de 5% frappant les exportations. Il importe en effet, écrit le Conseil fédéral dans son message, « de réduire la demande étrangère si nous voulons sauvegarder à long terme notre capacité de concurrence sur les marchés internationaux ».

Perçu par l'Administration des douanes, ce dépôt rapporterait une somme d'environ un milliard de francs par an, qui serait stérilisée, puis remboursée aux exportateurs « dès que la situation conjoncturelle le permettra ». Pour fixer la date du remboursement, le Conseil fédéral s'inspirerait des éléments suivants:

- la nécessité d'assurer une croissance harmonieuse de l'économie;
- l'évolution de la demande étrangère et des exportations;
- l'évolution de la demande intérieure et de l'offre potentielle ainsi que de l'indice du renchérissement de l'ensemble de l'économie.

Le message souligne qu'on a abandonné l'idée d'un véritable droit de douane à l'exportation, qui serait une mesure fiscale manquant de souplesse. On a préféré la formule du dépôt, mesure « d'autant plus efficace que le dépôt sera immobilisé plus longtemps et que la date du remboursement sera plus incertaine ».

Le Conseil fédéral relève encore qu'il a tenu à s'assurer que la perception d'un dépôt à l'exportation était parfaitement compatible avec les engagements de la Suisse sur le plan international. La Commission économique de l'AELE, notamment, a admis ce projet.

Les autres éléments du dispositif sont de la compétence du Conseil fédéral, qui les a approuvés dans sa séance du 4 février: mesures visant à freiner la construction, économies de personnel, placements monétaires, abaissements douaniers, restrictions dans les ventes à crédit, réduction du taux de garantie à l'exportation.

La tranquille assurance de M. Celio

« Tout le monde est mécontent, ce qui est peut-être bon signe »: c'est en ces termes que M. Nello Celio, chef du Département des finances, a commenté jeudi, au cours d'une conférence de presse, les réactions des cantons et des associations éco-

nomiques, qui avaient été consultés avant l'adoption du programme conjoncturel.

Les cantons, notamment, ont émis de nombreuses critiques, mais « aucun n'a été capable de suggérer une idée nouvelle », a dit M. Celio. La nécessité d'agir n'étant pas contestée, le Conseil fédéral estime dès lors qu'il présente un projet équilibré de lutte contre l'inflation, frappant de manière équitable tant le secteur public que le secteur privé, l'économie intérieure comme l'industrie d'exportation. On ne peut, à son avis, prévoir un régime de faveur pour les cantons sous-développés, ou pour certaines branches de l'économie, car, à l'intérieur de ces cantons, à l'intérieur de ces branches, il y a des différences considérables. Un régime de faveur créerait donc de nouvelles injustices.

Dans l'horlogerie, par exemple, il y a des entreprises qui ont de sérieuses difficultés, a dit M. Celio.

Mais il en est d'autres qui connaissent une prospérité exceptionnelle.

L'idée d'une taxe de 3% sur les salaires, lancée par l'Union syndicale suisse, est séduisante, a déclaré le chef du Département des finances. Mais ce ne serait pas une véritable mesure conjoncturelle et elle ne permettrait pas d'agir dans un secteur particulier, celui des exportations. Par le dépôt de 5%, ces dernières seront donc freinées. On souhaite, en revanche, faciliter les importations, en appliquant d'un seul coup trois réductions douanières du Kennedy Round. Un effort de publicité sera entrepris pour en faire bénéficier le consommateur. Quant à la possibilité d'autres réductions douanières, pour certains produits sélectionnés, elle n'est pas retenue pour l'instant, mais le Conseil fédéral la garde en réserve.

En ce qui concerne le freinage des investissements, M. Celio a souligné qu'on n'a pas l'intention de rééditer l'expérience de 1964 (arrêté sur la construction), qui n'a pas été concluante. On tendra surtout à une meilleure coordination des travaux des pouvoirs publics. Mais il n'est pas question de ralentir la construction des routes nationales, au contraire.

La Confédération s'engage aussi à modérer l'engagement du personnel. Toutefois, elle ne peut ignorer les très graves difficultés de recrutement que connaissent actuellement les PTT et les CFF.

Dans la discussion, le professeur Allemann, délégué aux questions conjoncturelles, s'est élevé lui aussi contre toute « différenciation » du dépôt. Compte tenu de la concurrence internationale, on ne peut songer à pénaliser ce qui, en Suisse, est considéré comme une « grande » entreprise. C'est tout au plus au moment du remboursement du dépôt que l'on pourra éventuellement observer certaines nuances. M. Allemann a de même rejeté l'idée d'un blocage des salaires: ce domaine n'est pas celui de l'Etat, il doit rester celui des partenaires sociaux. D'ailleurs, (Suite en dernière page)



Avant les
championnats
du monde
de fond

Les membres de l'équipe nationale de ski de fond participent à La Lenk au dernier camp d'entraînement avant les championnats du monde de cette discipline en Tchécoslovaquie. Les meilleurs skieurs de fond de La Lenk prêtent leur concours à l'entraînement de l'équipe.

H.-P. Tschudi répond favorablement au « gréviste de la faim » genevois

Le conseiller fédéral H.-P. Tschudi, président de la Confédération, a accepté d'accorder une audience à M. Jacques Muhlethaler, président de l'association mondiale L'Ecole instrument de paix, qui fait la grève de la faim depuis une semaine à Genève.

Le président de la Confédération a informé de sa décision M. J. Muhlethaler, « par une lettre très aimable », a précisé ce dernier jeudi matin.

Il est toutefois vraisemblable que le président de l'EIP ne pourra se rendre en personne à Berne. Il est en effet très affaibli, ne s'alimentant plus depuis jeudi dernier. Des membres du comité de l'EIP se rendront donc, probablement, à sa place, à Berne pour exposer au président de la Conféd-

ration les buts que poursuit l'Ecole instrument de paix et demander un appui matériel en faveur de l'EIP. Un représentant de la Commission suisse pour l'UNESCO doit aussi assister à l'audience.

M. J. Muhlethaler a déclaré, jeudi matin, qu'il souhaiterait pouvoir poursuivre sa grève de la faim jusqu'à ce qu'il ait obtenu entière satisfaction, et notamment un appui matériel et la promesse d'une intervention de la Commission suisse pour l'UNESCO à la prochaine assemblée de cette institution des Nations Unies en faveur des « principes universels d'éducation civique » de l'EIP.

Affaire d'espionnage à Lausanne?

« Découverte d'une mystérieuse affaire d'espionnage: un Lausannois arrêté »: ce titre occupe la première page d'un quotidien lausannois dans son édition de vendredi matin. Le journal annonce qu'un employé communal de Lausanne travaillant aux abattoirs, M. Marcel Buttex, 57 ans, a été arrêté mardi par la police. Il serait soupçonné « d'avoir livré certains renseignements secrets à l'Union soviétique ». Une deuxième personne serait encore recherchée.

Le journal affirme que l'affaire semble assez grave et qu'elle aurait été évoquée au cours de la dernière réunion du Conseil fédéral.

Selon le journal, M. Buttex appartenait il y a quelques années au Parti communiste (POP), mais qu'il s'en était distancé et ne faisait plus partie d'aucune organisation politique au moment de son arrestation.

Contactée cette nuit, la police cantonale vaudoise s'est refusée à confirmer cette information, mais n'a pas voulu l'infirmier non plus.

Main-d'œuvre étrangère: Divergences, toujours

Les partenaires sociaux (syndicats et associations d'employeurs) ont été consultés jeudi, au cours d'une conférence à Berne, sur le projet de l'Ofiamt pour stabiliser l'effectif de la main-d'œuvre étrangère.

Les syndicats — a fait savoir à la presse M. Gruebel, directeur de l'Ofiamt — acceptent le principe du plafonnement global, de même que l'Union suisse des arts et métiers. L'Union centrale des associations patronales, en revanche, demande le maintien du plafonnement par entreprise, pour l'instant du moins.

Un certain rapprochement des points de vue a toutefois été constaté. Le conseiller fédéral Brugger a soumis aux associations le questionnaire qui vient d'être adressé aux cantons (ces derniers doivent répondre jusqu'au 14 février).

Cela s'est passé dans notre pays

■ **TUÉE LE JOUR DE SON EXAMEN DE CONDUITE.** — Une Espagnole a été tuée par le train jeudi en fin d'après-midi, au volant de sa voiture, entre Emmenbrücke et Emmen (LU). M^{lle} Carmen Carcia-Sevilla della Veja, 35 ans, avait passé son permis de conduire le matin même. Elle roulait sur une route parallèle à la voie du chemin de fer, qui passe par un passage à niveau non gardé. L'automobiliste, encore inexpérimentée, s'arrêta un instant au milieu des voies avant de poursuivre sa route. Mais un train de marchandises, qui venait d'Emmenbrücke, survint à ce moment, et malgré la tentative désespérée du conducteur de la locomotive pour freiner à temps, la voiture fut happée par le convoi et traînée sur une vingtaine de mètres. La malheureuse Espagnole fut projetée par le choc en dehors de sa voiture et fut grièvement blessée. Elle devait succomber peu après son admission à l'hôpital.

■ **MOTOCYCLISTES TUÉS.** — M. Daniel Bastian, 19 ans, de Vuarrens, qui circulait à motocyclette jeudi ma-

tin entre Echallens et Yverdon, a heurté l'angle arrière de la remorque d'un train routier neuchâtelois qui était arrêté sur la place de parc du relais d'Essertines-sur-Yverdon, en empiétant d'un mètre sur la route. Grièvement blessé, le motocycliste est mort à l'hôpital d'Yverdon.

Jeudi matin, à 6 h. 30, une aide de laboratoire de 48 ans, Iris Schmidt, de Riehen, a été victime d'un accident, alors qu'elle roulait à motocyclette entre Riehen et Bâle. La visibilité était presque nulle en raison de l'obscurité et de la pluie et elle a été happée par un automobiliste étranger, qui procédait à un dépassement et la remarqua trop tard. Malgré un freinage énergique, la motocyclette fut projetée sur le sol et est décédée. L'automobiliste a été soumis à un alco-test, qui s'est révélé négatif.

■ **TERRIBLE ACCIDENT EN GRUYÈRE.** — Jeudi soir, vers 18 h. 25, une voiture conduite par M. Clovis Uldry, âgé de 26 ans, ouvrier, domicilié à Berlens (Glâne), circulait de Fribourg en direction de Bulle. Sur le siège avant avait pris place M. Al-

bert Delley, âgé de 32 ans, de Berlens. A la hauteur de Gumefens, la voiture de M. Uldry aborda un virage à gauche, puis s'engagea sur un tronçon rectiligne. La chaussée était verglacée. Le conducteur perdit la maîtrise du véhicule qui mordit la banquette droite, escalada le talus, fit plusieurs tonneaux et retomba enfin sur la route. Les deux occupants du véhicule furent éjectés au cours de l'embarquée et retombèrent sur la route où ils demeurèrent inanimés. Ils y restèrent de longues minutes avant qu'une ambulance n'arrive. En effet, l'ambulance de la Gruyère était déjà occupée pour un transport de malade, lorsque l'accident arriva. Les deux blessés furent transportés à l'hôpital de Riaz. M. Delley, qui est marié et père d'une fille de trois ans, décéda à son arrivée. Jeudi soir, l'état de M. Uldry était alarmant.

■ **ÉCRASÉ PAR UNE AMBULANCE MILITAIRE.** — Une ambulance militaire appartenant au groupe sanitaire de montagne 10 s'est renversée, jeudi matin, près du Châble, en Valais, à la suite d'un dérapage sur la route

verglacée. Le Département militaire communique que le soldat Michel Sanchi, âgé de 22 ans, de Lausanne, pris sous le véhicule est mort des suites de ses blessures.

■ **OUVRIER MORTELLEMENT ELECTROCUTÉ.** — Un accident de travail mortel s'est produit, jeudi à Romanel-sur-Lausanne, dans le bâtiment principal du futur « hypermarché ». M. Peter Obrist, âgé de 25 ans, monteur mécanicien domicilié à Genève, qui était occupé à des travaux d'installation, a été électrocuté par un tambour à câble électrique sur lequel devait être branchée une perceuse.

■ **RÉCLUSION A VIE POUR UN ASSASSIN.** — Le Tribunal de l'arrondissement de Viège vient de condamner à la réclusion à vie un jeune Suisse, né en Allemagne, Peter-Johann Scheuber, âgé de 29 ans, qui avait tué, dans la vallée de Zermatt, à coups de couteau, la jeune Valaisanne Julia Imboden, âgée de 20 ans, avant de la précipiter dans les eaux de la Viège. L'assassinat a été retenu par les juges bien que la défense plaiddât le meurtre par passion.

A PROPOS...

J'ai pris plaisir à entendre l'autre jour à la TV les explications de M. Chaban-Delmas au sujet des avions livrés à la Libye. Ainsi donc, ces avions ne seront pas utilisés contre Israël. Et d'ailleurs, d'ici qu'ils aient été livrés, on peut espérer que la guerre sera terminée.

Voyez-vous, j'étais inquiet: je me suis défait récemment d'une mitraillette dont je n'avais plus l'usage, d'un peu de plastique qui me restait, et de différents produits nocifs — cyanure, arsenic, mort-aux-rats. Je les ai donnés à un ami, qui en avait envie depuis longtemps. Or comme le dit vit en mauvaise intelligence avec ses voisins, je me faisais du souci. Il m'avait bien juré ses grands dieux que jamais il ne ferait usage de mes dons contre des gens qui sont après tout des concitoyens. Mais sait-on jamais? Eh bien, aujourd'hui, du moins, j'ai la caution de M. Chaban-Delmas, lequel, comme chacun sait, en sa qualité d'ex-maire de Bordeaux, est un peu le fils spirituel de Montaigne!

... A la réflexion, je suis quand même un peu inquiet: la Syrie n'emploiera pas ses Mirage contre Israël. Contre qui, alors? Ses voisins? Ce sont ses alliés. Contre... les USA? Peu probable, ils sont trop éloignés. Contre l'URSS alors? Ils sont trop gros! Je ne vois guère que la Suisse... Qui n'a que 60 Mirage, elle! Quand M. Chaudet nous disait...

A propos: n'oubliez pas de lire la « Vieillesse », de Simone de Beauvoir. Jeanlouis CORNUZ.

SUISSE-JAPON

MARDI 10 FÉVRIER, À 20 H. 30

Patinoire des Mélèzes La Chaux-de-Fonds

PRIX DES PLACES: gradins tubulaires, adultes Fr. 8.—, enfants Fr. 4.—; pourtour, adultes Fr. 7.—, enfants Fr. 3.—; tribunes numérotées, supplément Fr. 8.—.
Location: Grisel, tabacs, L.-Robert 12; Sandoz, tabacs, Forges; Graf, tabacs, Serre 79. — Au Locle: Simone Favre, D.-J.-Richard 33.
CARTES DE MEMBRES: gradins et pourtour, supplément Fr. 2.—; tribune, supplément Fr. 5.—. Location: seulement chez Graf, tabacs, Serre 79. (Prix imposés par la LSHG.)
Fermeture de ces locations à 18 h.

OFFRES D'EMPLOI

TECHNICUM NEUCHATELOIS ÉCOLE TECHNIQUE SUPÉRIEURE

MISE AU CONCOURS

Les postes de

constructeur en mécanique
constructeur en microtechnique
chef des ateliers de pratique dirigée à l'École technique supérieure

sont mis au concours.

- Exigences:** — Diplôme d'ingénieur ou d'ingénieur-technicien.
— Bonnes connaissances de la machine-outil et des automatismes mécaniques (ne concerne que le premier poste).
— Bonnes connaissances de la construction dans le domaine horloger et microtechnique (ne concerne que le deuxième poste).
— Bonnes connaissances des problèmes d'organisation d'ateliers et de la construction de machines automatiques (ne concerne que le dernier poste).

Traitement: légal.

Obligations: légales.

Date d'entrée en fonction: à convenir.

Le cahier des charges peut être demandé, par écrit, au secrétariat de la Division du Locle du Technicum neuchâtelois, avenue du Technicum 26, 2400 Le Locle.

Les demandes de renseignements seront adressées à M. Charles Moccand, directeur de l'École technique supérieure.

Les offres de services manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et des documents à l'appui, seront adressées jusqu'au 16 mars 1970 à M. Pierre Steinmann, directeur général du Technicum neuchâtelois.

Les candidats sont priés d'aviser le Département de l'instruction publique, Château, 2001 Neuchâtel, de leur postulation.

LA COMMISSION

Dans le cadre de la réorganisation de son Service de l'électricité, la MUNICIPALITÉ DE SAINT-IMIER met au concours plusieurs postes de

monteurs de réseau électrique

(lignes aériennes et câbles)

Les candidats doivent si possible avoir quelques années de pratique dans ce métier, être en bonne santé et habitués au travail à l'extérieur.

Nous offrons un travail intéressant et très varié (construction et entretien des lignes aériennes et câbles haute tension et basse tension, construction et entretien de l'éclairage public). Semaine de cinq jours, affiliation à la caisse de retraite du personnel communal, rétribution selon nouvelle échelle des traitements actuellement à l'étude.

Les offres de service manuscrites doivent mentionner les prétentions de salaire, être accompagnées d'une photo et de copies de certificats.

Ces offres de service doivent être adressées jusqu'au 16 février 1970 au Conseil municipal de 2610 Saint-Imier.

Dans le cadre de la réorganisation de son Service des eaux, la MUNICIPALITÉ DE SAINT-IMIER met au concours un poste

d'appareilleur

Les candidats doivent être en possession du certificat fédéral de capacité comme appareilleur, si possible avoir quelques années de pratique et jouir d'une bonne santé.

Nous offrons un travail intéressant et très varié. Place stable et bien rétribuée (nouvelle échelle des traitements à l'étude), semaine de cinq jours, affiliation à la caisse de retraite du personnel communal.

Les offres de service manuscrites doivent mentionner les prétentions de salaire et être accompagnées d'une photo, d'un curriculum vitae et des copies de certificats.

Ces postulations doivent être adressées jusqu'au 16 février 1970 au Conseil municipal de 2610 Saint-Imier.

Dans le cadre de la réorganisation de son Service de l'électricité, la MUNICIPALITÉ DE SAINT-IMIER met au concours plusieurs postes de

monteurs électriciens

(installations intérieures)

Les candidats doivent être en possession du certificat fédéral de capacité comme monteur électricien et si possible avoir quelques années de pratique.

Nous offrons un travail intéressant et très varié. Place stable et bien rétribuée (nouvelle échelle des traitements à l'étude), semaine de cinq jours, affiliation à la caisse de retraite du personnel communal.

Les offres de service manuscrites doivent mentionner les prétentions de salaire et être accompagnées d'une photo, d'un curriculum vitae et de copies de certificats.

Ces postulations doivent être adressées jusqu'au 16 février 1970 au Conseil municipal de 2610 Saint-Imier.

PRÊTS
sans caution



BANQUE EXEL
La Chaux-de-Fonds

Av. L.-Robert 88 ☎ (039) 3 16 12
Ouvert le samedi matin

CINÉ-CLUB AMIS-COOP

3^e séance (pour les familles)

Samedi 7 février 1970, à 14 h. 30,
aula du Centre scolaire des
Forges, La Chaux-de-Fonds

SATURNIN LE CANARD

présenté par

RICET BARRIER

Entrées: adultes, Fr. 4.—; enfants,
Fr. 2.—; libre sur présentation de
la carte Amis-Coop.

Places non numérotées.

Location: au bureau d'épargne
Coop, Serre 90, tél. (039) 3 26 12.

Faites lire notre journal



Ville de LA CHAUX-DE-FONDS

CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE

La Clinique dentaire scolaire met au concours un poste de

MÉDECIN DENTISTE

Entrée en fonction à convenir.

Traitement selon formation et expérience.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser à M. Jean-Marie Boichat, président de la Commission scolaire, rue Numa-Droz 46, La Chaux-de-Fonds.

Les offres de service devront parvenir jusqu'au 28 février 1970 à la même adresse.

ON CHERCHE UN

ferblantier appareilleur

ainsi qu'un

apprenti

Offres à G. SYDLER, ferblanterie, installations
sanitaires, 2000 NEUCHÂTEL.

Atelier: Terre 30, tél. (038) 5 15 15.

Abonnez-vous à notre journal



SANDOZ



PLACE DE LA GARE

POMPES FUNÈRES Tél. (039) 3 43 44

ARNOLD WÄLTI

LA CHAUX-DE-FONDS
Epargne 20 Jour et nuit
Cercueils ■ Formalités ■ Transports
Prix modérés

LOTÉRIE ROMANDE

demain...

à AIGLE

La Chaux-de-Fonds

A LA SALLE DE MUSIQUE

Remarquable récital de piano Dinorah Varsi

Le neuvième concert de l'abonnement, consacré au récital de piano, a pleinement tenu ses promesses. La jeune pianiste Dinorah Varsi nous arrivait précédée d'une brillante renommée et il convient de reconnaître qu'elle le mérite en tout point. Nous avons eu le privilège d'entendre une pianiste pour laquelle l'exercice de son art constitue encore une fin en soi : pas de concessions au public, pas de gestes inutiles, pas de vaine démonstration de virtuosité, programme éclectique, bien structuré, propre à satisfaire les plus exigeants, soumission à l'œuvre, mais sans étouffer la riche personnalité de l'interprète.

Nous n'omettrons pas de souligner la simplicité avec laquelle D. Varsi se donne au public et la qualité de ses interprétations. Il s'en dégage un lyrisme profondément ressenti, un lyrisme qui fait corps avec l'œuvre, qui naît de sa conception même, qui coule de source tant il est inséparable de la nature sensible de la pianiste et c'est pourquoi sa démarche musicale est tout intérieure et mesurée. Ce lyrisme-là n'éclate jamais, encore qu'il puisse atteindre une intensité extraordinaire, il s'est notamment manifesté dans les « Kreisleriana », de Schumann, avec un pouvoir émotif sans pareil. Depuis Clara Haskil, nous n'avons plus entendu jouer Schumann avec une telle justesse de ton et c'est un grand compliment que nous adressons à D. Varsi. Car, comme les peintres modernes se sont mis à travailler avec la couleur pure telle qu'elle sort du tube, de même le matériau qu'utilise Schumann est à l'état brut puisqu'il s'agit des sentiments qui l'agitent et qui conditionnent la forme des divers mouvements de l'œuvre, forme dont la principale vertu est de les généraliser et de les contenir.

Bach aussi, dans le magnifique « Concerto italien » dont il y aurait tant à dire, y retrouve ce côté humain dont on le prive trop souvent. C'est également remarquable à une époque où la technique a par trop tendance à déshumaniser les manifestations de l'homme. Mentionnons tout particulièrement l'andante, si prenant, qui prouve une fois de plus l'universalité de Bach qui, bien avant la musique de jazz, a réalisé la conception de l'improvisation libre sur un rythme strict.

Les quatre préludes de Debussy témoignèrent de la technique impeccable de la soliste dont les « Feux d'artifice » entre autres fusèrent avec un éclat, une précision et une vélocité inouïs.

Quant à la sonate de Bela Bartok, une des rares œuvres modernes de la saison, œuvre de la première période sans doute, Bartok y affirme déjà sa personnalité. Le dualisme en-

tre la mélodie et le rythme obsédant et percutant de l'accompagnement a été résolu avec bonheur et nous a valu une interprétation pleine de fougue. **Kz**

Soirées du Gymnase, nouvelle formule

Potentialités bridées et promesses

Au fond, je devrais avoir honte. Voilà bien trois ou quatre ans d'affilée que j'exprime ici mon insatisfaction: les soirées du Gymnase étaient encroûtées et cendreuse, avec quelque chose d'une morbide ostentation de Mère-la-Vertu fière — mais pas certaine — d'avoir fait oublier la merveilleuse révolution Bantlé. Et voilà un mois peut-être que j'appuyais plein d'espoir, la tentative de renouveau apportée par les élèves de notre collège. Or, aujourd'hui encore, je ne suis pas content! Que diable me faut-il? Elles ont changé, pourtant, ces soirées et pas qu'un peu: c'est au Théâtre Saint-Louis qu'elles ont lieu cette année; ce sont les élèves qui en ont supporté l'organisation administrative; on a rompu avec les classiques Larousse et hier soir c'étaient Tchekhov, Pirandello, Arrabal qui marquaient la volonté d'adéquation des soirées à la réalité psychologique, physique sociologique du Gymnase. Alors? Le choix d'une salle plus « amicale » que mondaine, de trois œuvres plus proches des acteurs et du public, le transfert du poids de l'organisation sur des épaules plus juvéniles, tout cela ne suffit-il pas?

Il faut croire que non. On ressentait hier soir l'impression — comment dire? — d'assister à un jeu auquel peu croyaient vraiment, des aînés peut-être pleins d'agressive prévention et des jeunes peut-être dépourvus de foi véritable... On ne pouvait s'empêcher de songer que l'atmosphère était un peu « minable », qu'elle portait des relents d'amertume, de désenchantement, de conflits sous-jacents, de potentialités larvées ou bridées. On se prenait à rêver alors à ce projet de création collective, trop vite enterré, qui avait germé naguère au Gymnase.

Mais cela ne concernait que l'ambiance. Et c'est pourquoi je devrais, au fond avoir honte, car hors celle-ci, sur le plan purement théâtral, j'ai passé une bonne soirée avec le « Jubilé », « Un Imbécile » et « Pique-Nique en Campagne »; soit par la valeur des textes, soit par l'interprétation au-dessus de la moyenne habituelle de quelques acteurs — actrices surtout, pour être précis — cette représentation se hisse finalement à un niveau tout à fait honorable, par moments même plus qu'honorable. En tout état de cause, il apparaissait — c'est le point le plus positif — que les auteurs contemporains convenaient aux jeunes acteurs. Même si l'on constate à cet âge-là de notables différences de maturité, de sensibilité,

COLLISIONS EN CHAÎNE. — Ce matin, à 7 h., le tablier du nouveau Grand-Pont était verglacé. Un automobiliste s'est arrêté normalement au signal de priorité en arrivant sur l'avenue Léopold-Robert. Malheureusement, les trois voitures suivantes ont glissé, et malgré les efforts de leurs conducteurs, elles se sont heurtées. Dégâts aux quatre véhicules.

qui se traduisent par une inégalité de prestations, la performance des gymnasiens hier soir offrait des promesses d'éclosion de talents qui se fussent certainement confirmées si l'on avait bien voulu ne pas s'arrêter à mi-chemin de l'innovation.

Si j'ai un peu honte de mes réserves, de ma déception, c'est exclusivement face aux efforts, au travail, de ces élèves qui ne trouveront pas dans ces lignes la récompense qu'ils espéraient peut-être, et qu'ils mériteraient sûrement. Mais si les gens et les choses sont ce que je crois, je ne vois pas la nécessité de justifier mon sentiment. Sinon, c'est, ma foi, que je suis resté, ou plutôt devenu plus gymnasiens que nature. Ce qui serait à coup sûr fort attristant.

Michel-H. Krebs.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

Epilogue de l'affaire Jeanson

En 1960, le philosophe français Francis Jeanson a fait l'objet d'une mesure d'interdiction d'entrer en Suisse, prononcée par le ministère public fédéral, en raison de son activité concernant la guerre d'Algérie. Cette mesure avait une durée illimitée. Mais dès 1962, à sa demande, il fut à plusieurs reprises autorisé à venir en Suisse. En novembre 1969, il fut invité par les milieux du protestantisme neuchâtelois à participer à des débats publics. A l'occasion d'un contrôle des hôtels, il fut interpellé avant le lever du jour, conduit au poste et interrogé, avant d'être muni d'un sauf-conduit de la police fédérale.

Le conseiller national André Sandoz (soc.) a protesté contre cette manière d'agir des autorités, « qui n'est pas de nature à relever le prestige de notre pays ».

Le Conseil fédéral vient de répondre à sa petite question. Il relève d'abord que Francis Jeanson, ayant connaissance de la mesure prise à son égard, aurait pu en requérir l'abrogation. Il ajoute: « Après qu'il eut été interpellé à Neuchâtel, son cas a été examiné et l'interdiction d'entrée rapportée. En principe, les mesures restrictives d'entrée doivent être abrogées sur demande ou d'office lorsqu'elles ne sont plus justifiées. »

Et le Conseil fédéral conclut: « En conséquence, les organes compétents seront tenus de respecter ce principe. »

AVEZ-VOUS DES DOCUMENTS SUR LES BOURBAKIS ?

Le « Musée neuchâtelois », revue éditée en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, publiera en 1971 un numéro consacré au centenaire de l'internement en Suisse de l'armée de l'Est (Bourbakis). A cet effet, son Comité de rédaction serait heureux de recevoir communication de tous documents imprimés, manuscrits et iconographiques qui pourraient être détenus par des particuliers. Ces documents de tout ordre devraient être adressés à M. Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat et président du comité du « Musée neuchâtelois » (Château de Neuchâtel) qui les retournera à leurs détenteurs après examen et utilisation éventuelle.

44^e CAMP DE LA SAGNE. — Samedi 7 février, l'Union chrétienne invite paysans et paysannes, citadins et citadines, au 44^e Camp de La Sagne. Principaux points au programme: 10 h., « Faudra-t-il faire le bonheur des paysans malgré eux ? », par Werner Stern, collaborateur romand à la direction de l'UCPL, Berne, débat. 11 h. 45, salut du Conseil d'Etat, par Jacques Béguin. 14 h. 15, « Horizons campagnards », vus par Armand Caviézel, producteur TV, projections de films et débat.

A LA SOCIÉTÉ FAITIÈRE. — Le comité de la Société faitière s'est réuni le 2 février, à la Vue-des-Alpes, pour examiner l'avant-projet de la loi sur la protection des eaux, élaboré par la commission d'experts désignée par le Département fédéral de l'intérieur. Il a constaté que l'on a largement tenu compte de certaines revendications de l'initiative populaire, lancée en 1967. Pour le surplus, il a donné des instructions à ses représentants au comité suisse de l'initiative. Le comité a en outre exprimé le désir de collaborer avec l'Etat de Neuchâtel en vue de l'organisation de journées de la nature en 1970. Une demande allant dans ce sens a été faite au Conseil d'Etat.

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ETAT.

— Dans sa séance du 30 janvier 1970, le Conseil d'Etat a nommé: le citoyen Jean Robert, domicilié au Brassus, en qualité d'inspecteur des forêts du IV^e arrondissement; le citoyen Jean-Maurice Guinand, aux fonctions de commis au Service cantonal de la santé publique; ratifié: la nomination faite par le Conseil communal de Cornaux du citoyen Henri Hauert, aux fonctions de proposé à la police des habitants dudit lieu, en remplacement de M. René Clottu, démissionnaire; la nomination faite par le Conseil communal de Vaumarcus de M^{me} Erna Delémont, aux fonctions de proposée à la police des habitants dudit lieu, en remplacement de M. Victor Hauser, démissionnaire; délivré le brevet d'aptitude pédagogique pour l'enseignement dans les écoles primaires du canton à M^{lle} Odette Capiot, à Travers, M. Raoul Cop, à La Chaux-de-Fonds, M^{lles} Mady Flock, à La Brévine, Anne-Marie Goffin, à Bôle, M^{me} Odile Niederhauser, à La Chaux-de-Fonds, M^{lles} Elisabeth Schlatter, à Travers, et Yvonne Simon-Vermot, au Cerneux-Péquignot.

CHRONIQUE JURASSIENNE

AU GRAND CONSEIL BERNOIS Vote d'importants crédits

Au cours de sa session terminale de sa première semaine de débats, le Grand Conseil bernois a voté un crédit de 8,92 millions de francs pour l'installation d'une double voie entre Worblaufen et le tunnel Schanzern, de la ligne du chemin de fer Soleure-Zollikofen—Berne.

L'agrandissement de l'Institut des sciences exactes de l'Université de Berne a été approuvé par 124 voix contre 0, ce qui implique pour le canton une dépense de 12 millions. La construction d'un bâtiment polyvalent à l'intention de la Faculté des lettres de l'Université a également été approuvé par 113 voix, sans opposition. La dépense pour le canton s'élèvera dans ce cas à 1,23 million de francs.

L'agrandissement de la station psychiatrique cantonale pour enfants du Neuhaus n'a lui non plus pas été combattu, et pas davantage ne l'a été la construction d'une école d'agriculture du Seeland à Anet. Les deux projets coûteront 6,57 millions à l'Etat bernois.

DELEMONT: Collision: un blessé. — Une collision s'est produite entre deux voitures, à la hauteur de la bifurcation de la rue du Vieux-Château et de la route de Bâle, hier, entre une automobile pilotée par M. Bior, domicilié à Delémont et un véhicule qui venait en sens inverse. M. Bior a été victime de coupures, d'une blessure à un genou, ce qui a rendu nécessaire son transport à l'hôpital.

MOUTIER: Prochain débat sur la Transjurane.

Un débat public sur la Transjurane aura lieu à Moutier, le 28 février prochain. Au cours de ce débat, M. Eckert, ingénieur en chef du cinquième arrondissement du canton de Berne et M. Tièche, ingénieur, défendront le tracé Boncourt — Delémont — Moutier — Oensingen, tandis que M. Charpillot, maire de Bévillard et M. Liechti, inspecteur des Ecoles moyennes du Jura, préconiseront un tracé différent depuis Moutier. En effet, selon eux, la Transjurane devrait traverser le sud du Jura pour aboutir à Bienne.

La présentation des deux principales thèses sera suivie d'une discussion générale où chaque citoyen pourra poser des questions ou présenter son point de vue. Ce débat, organisé par l'Université populaire du Jura, ne sera pas suivi de prises de position. Il ne s'agira que d'une information sur la Transjurane.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

PROVISION SUR LA PERCEPTION DE L'IMPÔT D'ETAT. — Pour l'an passé, elle s'est élevée à 46 082 fr. 95, chiffre record (42 997 fr. 10 en 1968). La caisse municipale a encaissé, sur un impôt d'Etat de 4 343 842 fr. 25, un montant de 3 798 294 fr. 70, soit la part du lion. Ce résultat démontre la bonne volonté des contribuables.

Lulubelle



— Dépêche-toi d'écrire comme nous sommes navrées de ne pas les avoir trouvés... ils peuvent arriver d'un moment à l'autre!

CARNET DU JOUR

Cinéma
RITZ: 20.30, «Les Chemins de Katmandou».
CORSO: 20.30, «Hibernatus».
EDEN: 20.30, «L'Armée des Ombres».
PLAZA: 20.30, «Le Dernier Train du Katanga».
SCALA: 20.30, «Bambi».

Divers
THEATRE SAINT-LOUIS: 20.30, soirée du gymnase.
MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00, 14.00 à 17.00, Bercot, sculpteur - Felto, peintre.
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.

Pharmacie d'office
Officine No 7 des Pharmacies Coopératives, Paix 72.
(Dès 21.00, appeler le No 11.)

Le Locle

AU TRIBUNAL DE POLICE. — Sous la présidence de J.-L. Duvanel, le tribunal a condamné:

- R. G., à 8 jours de prison sans sursis et à 50 fr. de frais, pour ivresse au volant et contravention à la LCR.
- J. P., à 200 fr. d'amende et 25 fr. de frais, pour avoir contrevenu à la LCR.

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: 20.30, «L'Homme qui tua la Peur».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Coopérative (dès 21.00, le No 17 renseigne).

AU DOUBS, AMÉLIORATION DE LA SITUATION. — Depuis mercredi à 22 heures, le Doubs a amorcé une lente décrue. Le froid qui a fait son apparition sur les hauteurs, est à la base de cette amélioration.

LA MUNICIPALITÉ DE DELEMONT

met au concours le poste de

PRÉPOSÉ aux œuvres sociales

Exigences: certificat d'employé de bureau ou titre équivalent; quelques années de pratique, si possible dans une administration.

La préférence sera donnée à un candidat ayant quelques notions de travail social. Nationalité suisse.

Limite d'âge: 40 ans.

Traitement: selon classe 10, éventuellement 11, de l'échelle des traitements et le système d'allocation en vigueur.
Participation à la caisse de retraite et à l'assurance maladie et accidents des employés.

Entrée en fonction: 1^{er} avril ou date à convenir.

Obligation d'habiter Delémont.

Les postulations doivent être adressées au secrétariat municipal jusqu'au 21 février 1970.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Neuchâtel

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Un couple avait dépouillé un vieillard

Sous la présidence de M. A. Bauer, le tribunal a jugé une jeune femme de Neuchâtel, prévenue d'escroquerie, d'abus de confiance, de gestion déloyale et d'usure. Son mari P. B. répond de l'infraction de recel.

Le couple avait dépouillé un vieillard, dont ils avaient obtenu astucieusement des pouvoirs leur permettant de gérer ses affaires bancaires. Les sommes qu'ils ont dilapidées dépassent 16 000 fr. La femme a été condamnée à 12 mois de prison et le mari à 8 mois, tous deux bénéficiant d'un sursis de deux ans. Les condamnés paieront chacun 600 fr. de frais.

UN CHAUFFEUR BLESSÉ. — Hier, vers 9 h., un chauffeur de camion, M. J. Kuttel, de Bevaix, âgé de 48 ans, manœuvrait une remorque de camion dans la cour du supermarché Migros des Portes-Rouges, à Neuchâtel, quand il fut coincé entre la remorque et le camion. Blessé à la tête et sur tout le corps, il a été transporté à l'Hôpital Portalès.

PROGRAMMES

RADIO

Vendredi 6 février 1970

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «La Peau de Chagrin», feuilleton 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants! 17.15 Tous les jeunes! 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.40 Chron. boursière. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Situation internationale. 19.35 Bonsoir les enfants! 19.40 Jeu de l'oie. 20.00 Magazine 1970. 21.00 Orch. de chambre de Lausanne. 22.30 Inf. 22.35 Beaux-arts. 23.00 Club du rythme. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 18.45 Rendez-vous à Newport. 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. légère. 20.00 Inf. 20.15 Perspectives. 21.15 Actualités universitaires. 21.45 Dialogue. 22.30 Idoles du jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 «Pfarrer Iseli», feuilleton en dialecte. 16.45 Intermède. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 19.50 Chron. du monde. 20.00 Mus. 20.30 Science-fiction. 21.30 Signes du zodiaque. 22.15 Inf. 22.30 Entrons dans la danse. 23.30 Divertissement musical.

Samedi 7 février 1970

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 Soufflons un peu. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. - Revue de presse. 8.10 Route libre. 9.00, 10.00 et 11.00 Inf. 10.50 Les ailes. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui - Ski alpin. 12.25 Si vous étiez... 12.30 Miroir-midi. 12.45 Le jeu propose. 13.00 Demain dimanche. 14.00 Inf. 14.05 Euromus. 15.00 Inf. 15.05 Samedi-loisirs.

Second programme de Sottens. — 8.00 This is your sentence. 8.15 Revue des livres. 8.35 Structures. 9.05 Témoignages. 9.30 Mes souvenirs sont les vôtres. 10.00 Paris sur Seine. 10.30 Folklore à travers le monde. 11.00 Culture française. 12.00 Midi-mus. 13.15 Inf. musicales. 13.30 Jeunes musicales. 14.00 Ménéstrandie. 14.30 Récréation concertante. 15.40 Solistes romands. 15.55 Compositeurs suisses.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE

SECTION D'ONEX: Apéritif annuel et repas familial du parti. — Dimanche 8 février, dès 11 h., au Café-Brasserie de la Ferme. Invitation à tous. Pour le repas, s'annoncer à J.-C. Vuillet, tél. 43 49 91.

SECTION GENÈVE RIVE DROITE: Comité. — Jeudi 12 février, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG. Présence de tous indispensable.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Réveil en mus. 6.50 Jardinage. 7.10 Auto-radio. 8.30 Nature, source de joie. 9.00 Vacances d'enfants inadaptés. 9.05 Magazine des familles. 10.10 Mélodies célèbres. 11.00 Orch. 12.00 Ensemble à vent. 12.15 Ski alpin. 12.40 Fin de semaine en mus. 13.00 Chron. des Suisses au pays. 13.15 Courrier des auditeurs. 14.00 Politique intérieure. 14.30 Initiation au jazz. 15.00 Economie politique. 15.05 Chœurs d'hommes. 15.30 Récital.

TV ROMANDE

Vendredi 6 février 1970

18.00 Bulletin. 18.10 Dessins animés. 18.30 Avant-première sportive. 18.55 Bébés Antoine. 19.00 «Chambre à louer», feuilleton. 19.30 Actualité au féminin. 20.00 Téléjournal. 20.25 Carrefour. 20.40 Temps présent. 22.00 Patinage artistique. 23.00 Téléjournal - Tableau du jour.

Samedi 7 février 1970

14.00 Un'ora per voi. 15.15 Il saltamartino.

TV FRANÇAISE

Vendredi 6 février 1970

1re chaîne. — 18.30 Schmilblic. 18.50 Dernière heure. 18.55 Kiri le clown. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Maurin des Maures», feuilleton. 19.40. Les yeux, la voix. 19.45 Inf. première. 20.30 «Mort en différé», film. 21.20 Panorama. 22.20 Variations. 23.05 Télénuît.

2e chaîne. — 18.00 Conservatoire des arts et métiers. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.30 L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau. 21.20 L'événement des 24 heures. 21.25 La fin de l'Atlantide. 22.15 A propos. 22.35 24 heures dernière.

Samedi 7 février 1970

1re chaîne. — 8.50 RTS promotion. 9.50 Ski. 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télémidi. 13.15 Midi-magazine. 14.00 RTS promotion. 15.00 Football.

2e chaîne. — 11.00 Conservatoire des arts et métiers. 14.55 Tournoi des cinq nations.



Lulubelle



— C'est écrit que cette émission devrait être sérieuse, inciter à la réflexion et être source d'inspiration... Il n'y a pas quelque chose d'autre sur la deuxième chaîne?

CHRONIQUE JURASSIENNE

SAINT-IMIER: Nouveau président au Corps de Musique

Les assises annuelles du Corps de musique ont eu lieu samedi dernier, sous la présidence de M. R. Linder, à l'Hôtel de l'Erguel. L'assemblée reçut cinq nouveaux membres actifs.

Le président relata les ombres et lumières qui éclairèrent ou assombrirent notre fanfare officielle au cours de l'exercice écoulé, soulignant tout spécialement les succès obtenus lors des concerts de gala et de Granges, et rappelant que les musiciens répondirent à 92 appels. Il relève que ces brillantes exécutions sont la conséquence de l'effort des fanfaristes et surtout du talent de leur jeune directeur, M. S. Fasolis. Le président recommanda à tous une régularité exemplaire aux répétitions. Il appartenait à M. Michel Dubail, président de la commission de musique, de présenter l'activité de cette dernière. Elle a élaboré un programme d'activité chargé: participation à de nombreuses manifestations, entre autres à la Fête jurassienne de musique à Porrentruy, au 50^e Festival de chant du Haut-Vallon à Saint-Imier, à l'inauguration d'une bannière, et nous en oublions. Les comptes présentés par M. Loichot laissent paraître une situation saine, l'appui de l'Amicale et la subvention communale s'avèrent toujours des plus nécessaires. Comptes et rapports sont ensuite adoptés.

Neuf primes d'assiduité sont remises aux fidèles des répétitions. Furent également honorés MM. Michel Dubail et J.-J. Schneeberger, pour huit ans de sociétariat; H.-R. Ramseyer, pour quinze ans; C. Steiger et W. Lüscher pour trente-cinq ans; R. Donzè, pour quarante ans; H. Ueber-sax et R. Muller pour cinquante ans. Furent nommés membres d'honneur au milieu des acclamations, MM. F. Baumann, F. Pasqualeto, M. Spinelli. Remerciements, compliments et vœux furent apportés par le président de

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

H.-C. LE LOCLE: Champion de groupe

Hier soir, au cours d'un match très important comptant pour le championnat suisse de première ligue, le H.-C. Le Locle, en obtenant le match nul face à Moutier (4-4), a obtenu le titre de champion de groupe et participera ainsi aux finales pour l'ascension en ligue nationale B.

Malgré les mauvaises conditions atmosphériques, ce match fut très disputé. Ce furent les Prévôtois qui ouvrirent le score au premier tiers, mais à l'ultime minute Gygli obtenait l'égalisation pour Le Locle. Au second tiers, les Loclois obtenaient deux buts alors que Moutier ne parvenait qu'à réduire le score à 3-2. Le dernier tiers fut plus acharné que jamais. Le Locle marqua tout d'abord un quatrième but. Les Jurassiens, ne se tenant pas pour battus, se ruèrent alors sous les buts du Locle, mais, malgré leur vo-

lonté, ils ne parvinrent qu'à arracher le match nul, ce qui était insuffisant. Le Locle terminant ce championnat avec un point d'avance sur Moutier.

SUISSE-USA À LA CHAUX-DE-FONDS

La Ligue suisse de hockey sur glace communique :
« Les patinoires de Berne et de Zurich étant dans l'impossibilité de pouvoir organiser un match international, c'est La Chaux-de-Fonds qui, le samedi 21 février, organisera le match Suisse-États-Unis. La veille, ces deux équipes se seront rencontrées à Genève. »

Les skieurs ne sont pas contents

Le bruit court à Val Gardena que certains coureurs, dont l'Autrichien Karl Schranz, désirent faire une manifestation de protestation contre le système de qualification du slalom spécial des championnats du monde.

On sait que le règlement de la FIS impose pour le championnat du monde de slalom spécial une épreuve de qualification. Des groupes de cinq ou six coureurs seront constitués dans lesquels ceux qui seront crédités de chaque meilleur temps dans les deux manches seront qualifiés pour la finale. Ce système permet à des coureurs ne bénéficiant pas de points FIS suffisants, notamment aux jeunes talents, d'affronter avec des chances quasiment égales les « ténors » du slalom. Bien entendu, les « sénateurs » désirent conserver la hiérarchie des points FIS comme dans toutes les autres épreuves. Cette position est assez peu sportive.

Interrogés à ce sujet, les slalomeurs suisses ont déclaré qu'ils n'avaient pas été contactés par les « contestataires » et que, de toute façon, le système spécial de la FIS leur convenait. Les Français ont également déclaré n'avoir pas été contactés. Quant aux Italiens, ils sont contre le système, mais, disent-ils, n'ont pas eu l'occasion de rencontrer les protestataires.

Sports divers

PATINAGE ARTISTIQUE. — Les Soviétiques Irina Rodnina (20 ans) et Alexandre Ulanov (22 ans) ont remporté le titre de champion d'Europe par couples pour la deuxième fois consécutive, devant leurs compatriotes Ludmila Smirnova-Andrej Suraïkin. Les jumeaux bálois Karin et Christian Kunzle, la plus jeune paire de ce concours (15 ans), ont dû se contenter de la quatorzième place.

CYCLISME. — Le routier italien Gianni Motta, condamné récemment pour dopage à 4000 fr. belges d'amende et à deux mois d'interdiction de courir en Belgique, par le Tribunal d'Anvers, a interjeté appel contre ce jugement à la Cour d'appel de Bruxelles. Cette dernière prononcera son arrêt au début de mars. L'avocat de Motta réclame l'acquiescement.

BOXE. — Les éliminatoires nationales de boxe réuniront dimanche, à Berne, 85 boxeurs de 34 clubs. Elles permettront de désigner les qualifiés pour les demi-finales qui auront lieu le 22 février à La Chaux-de-Fonds. Six boxeurs sont qualifiés d'office pour les demi-finales: les mi-mouches Gérard Morj (Colombier) et J.-Jacques Moura (Berne), ainsi que les poids mouches Walter Chervet (Berne), Fritz Eberhard (Glaris), Livio Kasper (Rorschach) et Michel Tod (Genève).

12^e SALON

INTERNATIONAL DU
TOURISME
ET SALON
NAUTIQUE

PALAIS DE BEAULIEU
LAUSANNE

7 AU 15 FÉVRIER 1970
chaque jour de 10 à 19h
11 et 13 février jusqu'à 22h

CANTON DE NEUCHÂTEL
LA CHAUX-DE-FONDS. — Souper de la section, samedi 21 février, à 19 h., au City. Réservez cette soirée!

Congrès statutaire du Parti socialiste neuchâtelois

Samedi 21 février, à 14 h. 15, à la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds. Ordre du jour :

1. Ouverture (Fernand Donzè).
2. Appel des sections.
3. Procès-verbaux des deux derniers congrès.
4. Rapports statutaires : a) de gestion (Jean-François Béguin); b) des comptes (Pierre Frey); c) des vérificateurs des comptes; d) du groupe des députés (Michel Rousson); e) du journal « Le Peuple-La Sentinelle » (René Meylan); f) des femmes socialistes (Emmy Abplanalp).
5. Modification des statuts; rapporteur Claude Berger.
6. Elections statutaires.
7. Propositions des sections.

CANTON DE VAUD
YVERDON: Groupe féminin. — Mardi 10 février, à 19 h. 30, au Café Industriel; traditionnel souper.

GROUPE DU GRAND CONSEIL. — Séance lundi 9 février, à 10 h., salle à manger de la Maison du Peuple, Lausanne.

le sang
des fins
finoël

andré theuriet

— Eh! Seigneur, il n'y a pas tant de quoi, fit dédaigneusement Victoire, je ne vois rien de beau dans ses yeux renfoncés et sa grande bouche...

— Là n'est pas la question, riposta sèchement M^{lle} Mélanie; elle se croit belle et d'autres le croient également, voilà où est le mal... Il faut qu'elle ait en elle quelque chose de la perversité tentatrice du Malin pour que le juge, un homme si réservé! se soit oublié jusqu'à lui caresser les cheveux.

— Ses cheveux! s'écria Victoire, que les réflexions de sa sœur rendaient encore plus enragée, je voudrais que le bon Dieu les lui fit tomber tous en une nuit!

— Ce serait un châtiement désirable, dans l'intérêt de son salut.

Les deux sœurs échangèrent silencieusement une ocellade significative. La même idée féroce — une idée capable de germer seulement dans le cerveau de vieilles filles vindicatives et jalouses — venait de leur traverser l'esprit.

— Si on les lui coupait, insinua Victoire à voix basse.

Mélanie poussa un soupir.

— Elle ne se laisserait pas faire et nous aurions quelque esclandre.

— La nuit... souffla du bout des lèvres la sœur cadette, se retournant après chaque mot, comme si elle eût craint de voir Aimée apparaître à la porte. Elle couche tête nue et elle dort comme un plomb... Avec les grands ciseaux du bureau... cric! — elle ébaucha le geste — en deux coups ce serait fait.

Mélanie restait muette et méditait, les yeux fixes, les lèvres rentrées :

— Assurément, dit-elle, ce serait sauver l'âme en châtiant le corps... Mais il faudrait s'y prendre adroitement, et, pour ma part, je n'ai plus la main assez légère... D'ailleurs, il me vient des scrupules que je voudrais auparavant soumettre à M. le curé...

— Je prends tout sur moi! interrompit impétueusement Victoire.

M^{lle} Mélanie baissa les yeux, leva les mains à la hauteur de sa tête, puis les laissa retomber avec un geste de résignation que Victoire interpréta immédiatement comme une autorisation tacite. Elle s'élança dans le bureau et en revint armée des ciseaux à couper la ficelle des paquets. M^{lle} Chenut aînée, tout en allumant son bougeoir, se sentit tourmentée d'un dernier scrupule.

— Victoire, dit-elle de sa voix sévère, réfléchis encore... Si dans cette affaire, au lieu d'être poussée par un zèle purement chrétien, tu n'obéissais qu'à un mouvement charnel de jalousie, tu devrais t'abstenir.

— De jalousie! répliqua Victoire furieuse, et de quoi serais-je jalouse, sainte Vierge?

— Enfin, je te laisse la chose sur la conscience! fit Mélanie, en gignant prudemment sa chambre à coucher.

Restée seule, Victoire s'assit et attendit que la maison fût redevenue complètement silencieuse. Elle avait posé les ciseaux sur la table, et, pour se tenir en haleine, elle se représentait le geste du juge passant sa main sur les cheveux cré-

pelés d'Aimée. Au bout d'une demi-heure, tout était coi. Dans le salon envahi par l'obscurité, on n'entendait plus que la respiration un peu courte de la grosse fille, et, tout au loin, par-delà les vitres closes, la vibrante musique des rossignols dans les jardins de l'Abbatiale.

Victoire défit ses chaussures pour plus de précaution. Puis dissimulant les ciseaux dans sa poche, tenant d'une main le chandelier, et de l'autre abritant la lumière contre les courants d'air, elle se glissa doucement à travers la cuisine jusqu'à la chambre d'Aimée.

Une fois qu'elle eut entrebâillé la porte, elle posa la lumière sur une table et regarda.

Les vêtements jetés sur une chaise, en un tas, formaient une masse sombre au pied du lit. Aimée, dans le plein de son premier sommeil, dormait profondément, le visage tourné vers le mur. Ses cheveux épars se détachaient sur la blancheur des draps. On entrevoyait parmi les boucles noires un bout d'oreille mignonne, et plus vaguement la ligne gracieuse d'un profil perdu dans la pénombre.

Victoire s'approcha palpitante, ouvrit ses ciseaux, et, soulevant lestement une masse de cheveux bouclés, les coupa net au ras de la nuque. Un second coup en trancha une nouvelle poignée; mais le grincement des branches d'acier avait déjà troublé le sommeil de la jeune fille; au moment où l'impitoyable tondeuse levait la main pour dégager une dernière touffe de cheveux, Aimée s'éveilla en sursaut, et ses yeux encore alourdis distinguèrent sa tante qui reculait décontenancée.

GENÈVE

Une maison d'accueil pour personnes âgées

Ainsi que nous l'avons brièvement dit dans le dernier compte rendu du Grand Conseil, les députés ont adopté à l'unanimité un projet de loi déposé par le Conseil d'Etat et mis au point par les services du Département de la prévoyance sociale et de la santé publique que dirige Willy Donzé, vice-président du Conseil d'Etat.

Rapporteur au nom de la Commission des travaux, Marc Tzala (soc.) a présenté les aspects sociaux et techniques de ce projet.

En présence des membres de cette commission, W. Donzé a rappelé la politique générale que le Conseil d'Etat entend suivre au sujet de l'habitation des personnes âgées. L'étude de l'ensemble des problèmes relatifs à la vieillesse a été faite par une commission cantonale genevoise qui a déposé son rapport en 1965. Cette commission a étudié les différentes possibilités institutionnelles, fait un inventaire de ce qui existe dans le canton en ce qui concerne les soins médicaux, le logement et les loisirs des vieillards et déterminé ce qui manque dans ce domaine.

NOMBRE INSUFFISANT DE MAISONS D'ACCUEIL ET DE PENSIONS POUR PERSONNES ÂGÉES

Une des conclusions de cette commission cantonale a été de constater le nombre insuffisant de maisons d'accueil, de pensions, de maisons de retraite pouvant accueillir des personnes âgées souffrant de handicaps divers. Elle a conclu à la nécessité d'encourager le développement ou la création de tels homes afin que les différents services de l'Hôpital cantonal, du futur hôpital de gériatrie, ne soient pas saturés par des vieillards dont le placement en milieu hospitalier fortement médicalisé ne se justifie plus. Ce sont ces motifs qui ont conduit le Grand Conseil à adopter, le 30 juin 1967, la loi concernant l'attribution de subventions pour la construction et la transformation de maisons d'accueil pour personnes âgées.

Le Bureau central de bienfaisance, organisme qui est chargé de venir en aide à des Confédérés et à des étrangers, et dont soit dit en passant, il est urgent d'en modifier le titre, est soucieux de collaborer à la recherche de solutions à même de répondre aux besoins, après entretiens avec le chef du Département de la prévoyance sociale et de la santé publique, a été

conduit à envisager la création d'une maison d'accueil et à demander l'aide financière de l'Etat en vertu de la loi concernant l'attribution de subventions pour la construction et la transformation de maison d'accueil pour personnes âgées.

LA POLITIQUE DE SANTÉ EN FAVEUR DU TROISIÈME ÂGE

Dans son rapport, M. Tzala précise que la commission a entendu le docteur J.-P. Junod, médecin-chef du Centre d'information et de coordination pour personnes âgées, lequel a tracé les lignes générales de la politique de santé en faveur du troisième âge. L'augmentation constante et naturelle de vieillards nécessite, par la force des choses, la création de différentes catégories de maisons d'accueil. La perspective de disposer d'un équipement pour personnes âgées, moyennement handicapées, correspond à de grands besoins. Il signale que depuis 1880 le nombre des octogénaires a doublé et que vers l'an 2000, il aura triplé, et que cela pose des problèmes de prise en charge des vieillards les plus âgés et souffrant de maladies chroniques, tout en évitant au maximum les équipements très spécialisés des hôpitaux qui sont trop coûteux.

DANS UN BEAU CADRE DE VERDURE

Le projet de construction présenté est prévu dans le prolongement de l'immeuble de la Fondation des logements pour personnes âgées et isolées et de l'infirmier du Prieuré-Burtini, qui toutes deux appartiennent au BCE. Cela constituera un ensemble, comportant les différentes catégories de maisons nécessaires aux vieillards, et permettra au fur et à mesure des années de déplacer ceux-ci sans provoquer un dépaysement et ceci est un élément psychologique très favorable.

L'immeuble dont il s'agit est situé dans un beau cadre de verdure, il bénéficiera du fait de son orientation d'un ensoleillement maximum, et sera situé en bordure de la cité résidentielle de la Grabelle. La région est desservie par une ligne d'autobus partant du centre de la ville. La proximité du Cycle d'orientation apportera une juvénile animation.

DONNÉES TECHNIQUES ET EQUIPEMENT

La situation de cette future maison d'accueil dans une région relativement

habité, à proximité de divers centres d'approvisionnement bénéficiant d'une ligne de transports en commun, correspond à ce qui est désiré pour une institution de ce genre.

Le bâtiment principal comprendra six étages sur rez-de-chaussée, réservés en particulier aux chambres des pensionnaires, plus deux étages en attique destinés au personnel.

La maison comprendra : 48 chambres individuelles à un lit ; 18 chambres à deux lits ; soit au total 84 lits.

Toutes les chambres disposeront d'un cabinet de toilettes avec W.-C. indépendant, un local de rangement et un balcon.

Le personnel disposera de 15 chambres avec, pour chacune d'elles, un cabinet de toilettes indépendant avec douches.

Un important équipement médico-social a été prévu, lequel comprend une infirmerie, un cabinet médical avec radioscopie, laboratoire, dépôt de pharmacie, des salles de physiothérapie et d'ergothérapie, restaurant-caféteria. Un parc sera commun au foyer et à l'immeuble existant.

Rappelons pour terminer que la subvention votée vendredi par les députés est de 3,9 millions représentant 43,8% de l'opération, après déduction du mobilier et du matériel d'exploitation qui n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de la subvention cantonale.

Les chefs des délégations du CICR au Moyen-Orient réunis à Genève

Le président du Comité international de la Croix-Rouge a ouvert un séminaire consacré aux activités du CICR au Moyen-Orient.

Cette réunion, qui durera jusqu'au 6 février, est placée sous la direction de M. A. Rochat, délégué général. Y participent les chefs des six délégations du Comité international dans cette partie du monde, MM. Boisard (République arabe unie), F. Isler (Arabie séoudite, République arabe du Yémen et République populaire du Yémen), E. Koch (Jordanie), J. Moreillon (Israël et territoires occupés), J. Ott (Iran et Irak) et P. Reynard (Liban et Syrie), ainsi que MM. M. Martin, F. Payot et M. Convers, responsables à Genève des opérations en cours dans cette zone d'intervention.

Les rapports établis par chaque délégation et le programme d'action pour l'année en cours seront abordés au cours de ces journées.

A quand la séance où des délégués de tous ces peuples se retrouveront pour jeter les bases d'une paix durable ?

22^e cross international SATUS, dimanche 8 février

Tous au rendez-vous de la 22^e édition du cross international Satus, qui se déroulera le dimanche 8 février 1970, sur le stade du Bout-du-Monde (Champel), à Genève. Cette manifestation, très modeste à ses débuts, a très rapidement pris une certaine ampleur, puisque nous pouvons compter sur la participation de neuf équipes internationales, y compris une très bonne délégation de notre pays. C'est la compétition la plus importante sur le plan européen que nous avons la joie de faire apprécier au public genevois.

Dès 13 h. 45, la course débutera par le départ des vétérans, puis les juniors et les actifs (internationaux B). Dès 15 h. 30, c'est la ronde des internationaux qui commencera et cela promet du beau sport. En effet, nous aurons le plaisir de revoir le coureur Haase, de l'Allemagne de l'Est, vainqueur en 1967 en 26'6"4, Scholz et Krebs, tous de très bons coureurs. La Tchécoslovaquie sera représentée par Hedjek, Holas, Stehlik ; la Hongrie aura comme chefs de file Szerenov, Dudas, Honoki et Toth. Les athlètes Dudas et Toth ne sont pas des inconnus pour nous. En effet, ces athlètes sont déjà venus chez nous en 1969. La Belgique sera représentée par Wauters, Blommaerts, Corbisier et Jounet. La France nous revient avec Moutardier, Fernet, Salliard et Castillon. A l'heure où nous mettons sous presse, nous n'avons pas encore les noms des Russes, des Bulgares, des Italiens et des Suisses.

A bientôt sur le terrain, pour du beau sport, et à dimanche 8 février.

Dans la famille socialiste

Notre ami Jean-Pierre Parisod, conseiller municipal et sa compagne ont eu le chagrin de perdre brusquement leur petite fille le jour de sa naissance, alors que tout s'était bien passé et que rien ne laissait prévoir cette douloureuse issue. A notre ami et à sa femme notre sincère sympathie en cette pénible circonstance.

De son côté, notre ami Pierre Naso, membre de la section rive droite, vient d'avoir le chagrin de perdre son frère, M. Jacques Naso, enlevé à l'affection des siens à l'âge de 62 ans. A notre ami et à sa famille vont nos sincères condoléances et notre vive sympathie.

TIMBRES-ESCOMPTE

Coop Genève précise sa position

Suite à l'article de presse paru récemment dans la « Tribune de Genève » qui pouvait laisser sous-entendre que notre société allait supprimer à brève échéance les timbres Coop, nous tenons à informer nos membres et les consommateurs genevois en général, clients de nos magasins, qu'il n'est pas question pour le moment de renoncer à l'octroi des timbres-escompte.

Nous procédons actuellement à une enquête auprès de nos 65 000 sociétaires ; c'est donc un sondage qui doit nous permettre de connaître les avis du plus grand nombre possible de membres et nous conduire par la suite à prendre des décisions dont pour le moment il serait prématuré de dire ce qu'elles seront. (Communiqué.)

Direction de Coop-Genève.

INSPECTIONS

Le Département militaire communautaire :

L'affiche de convocation aux inspections d'armes et d'habillement vient d'être apposée sur les panneaux officiels. Dans leur propre intérêt, les citoyens astreints à cette obligation hors service sont invités à la consulter très attentivement et à se conformer scrupuleusement aux instructions qui y figurent.

Le Département militaire leur rappelle que cette publication tient lieu d'ordre de marche et que les dates prescrites sont impératives.

L'inspection complémentaire, en fin d'année, doit être considérée comme une inspection de rattrapage, réservée aux militaires dispensés, par décision médicale ou administrative, de l'inspection principale ou d'un service auquel ils auraient dû participer.

Un ajournement de cette obligation à l'automne n'est par conséquent admis qu'en cas de force majeure dûment motivée ; les requêtes y relatives, accompagnées du livret de service et des attestations nécessaires, seront adressées, avant la date de l'inspection principale, au commandant d'arrondissement, case postale, 1211 Genève 3.

Les militaires qui omettraient ou négligeraient de se conformer à la procédure précitée, notamment en justifiant après coup leur absence à l'inspection principale, sont passibles de sanctions administratives.

Le conseiller d'Etat chef du Département militaire André RUFFIEUX

Offres d'emploi

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

cherche un

adjoint administratif pour l'Ecole de chimie

capable de diriger le secrétariat de l'école (réception, organisation et comptabilité), tenue à jour des fichiers des étudiants et de l'enseignement. Connaissance de l'anglais souhaitée. Locaux de l'école : quai de l'Ecole-de-Médecine 30 et boulevard des Philosophes 22.

Entrée en fonction : date à convenir.

Adresser offres avec curriculum vitae, copies de certificats, références et photographie au chef du personnel de l'Université, place de l'Université, 1211 Genève 4.

Le petit cochon est devenu grand

Il sera dégusté dimanche à Onex

Il y a deux ans, c'était en 1968, la section d'Onex gagnait un beau petit cochon rose lors du rallye du PSG. Maintenant, après des soins attentifs, il va passer de vie à trépas (que notre ami Bischof se rassure, cela sera sans souffrance, réd.) dans le courant de la semaine et il sera servi chaud à tous ceux qui se seront inscrits à temps pour le repas de dimanche prochain (voir sous convocations du parti). Bien sûr ! nos amis d'Onex qui ont la tête sur les épaules, garderont-ils de beaux jambons en vue de margottons à venir.

Les aspects économiques du problème de la main-d'œuvre étrangère en Suisse

M. François Schaller, professeur d'économie aux Universités de Lausanne et de Berne, traitera de ce problème lors de la manifestation organisée par l'Institut national genevois, section de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, le lundi 9 février, à 20 h. 30, dans ses locaux, Promenade du Pin 1.

Le professeur François Schaller est particulièrement compétent pour traiter le sujet de la main-d'œuvre dans le contexte actuel des débats provoqués par l'initiative Schwarzenbach. Comme dans d'autres domaines économiques, le professeur François Schaller suggérera des solutions pratiques à ce problème et répondra aux questions de l'auditoire.

Entrée libre. Une réception suivra.

Grand Théâtre de Genève

Abonnement

Mardi 17, jeudi 19, samedi 21 et mardi 24 février 1970 à 19 h.

Hors abonnement :

Samedi 28 février à 19 h.
Ouverture des portes à 18 h.

Parsifal

Action théâtrale solennelle en 3 actes de Richard Wagner
L'ouvrage sera chanté en allemand

Chef d'orchestre : Armin Jordan
Mise en scène : Herbert Graf
Décors de Adolphe Appia
Orchestre de la Suisse romande
Chœur du Grand Théâtre
Chef du chœur : Paul-André Gaillard

Kerstin Meyer (17, 19, 21, 24 février)
Elsa Cavelti (28 février) - Arlette Chédel
Moir Griffiths - Patricia Guthrie
Merrill Jenkins - Della Jones
Barbara Liberasky - Lucienne Mani
Danièle Pilon - Lyn Vernon
Franz Crass - Sven Olof Eliasson
Robert Kerns - John Modenos
Gaston Passet - Paul Crook
John Duykers - Mario Marchisio
Stan Unruh

Location :

Mardi 10 février de 10 h. à 19 h.
Dès mercredi 11 février de 10 h. à 12 h. 30 et de 15 h. à 19 h.
Samedi fermeture à 17 h.
Distribution des jetons de priorité :
Mardi 10 février à 8 h.
Validité jusqu'à 15 h.
Prix des places : de Fr. 4.- à Fr. 40.-
Réservations par téléphone à partir du 11 février (tel. 25 62 60)
8^e spectacle de l'abonnement

Le Département de justice et police a le regret de faire part du décès de

Monsieur

Raynald JACCARD

employé au service du stationnement

Pour les obsèques, se référer à l'avis de la famille.

Le conseiller d'Etat chargé du Département de justice et police :
Henri SCHMITT

AUX PTT

Ouverture du bureau de poste de 1211 Genève 28 Le Bouchet

Un nouveau bureau de poste dénommé 1211 Genève 28 Le Bouchet sera mis en exploitation le lundi 16 février 1970 au carrefour du Bouchet 4. Il sera ouvert au public du lundi au vendredi, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 45 à 18 h. 30 ; le samedi, de 7 h. 30 à 11 h., après midi fermé.

Lors de la mise en service de ce bureau, la Direction des postes à Genève procédera à la centralisation des secteurs de distribution du Petit-Saconnex et de Châtelaine (nord de la localité). Les facteurs qui partaient jusqu'ici des bureaux de poste du Petit-Saconnex, place de l'Eglise, et de Châtelaine, chemin de Maisonneuve, seront rattachés à l'office de Genève 28 Le Bouchet, à partir du 16 février 1970 également. La mise en service de ce centre de tri et de distribution est nécessitée par le développement de cette région de banlieue et l'augmentation constante du trafic.

Les bureaux actuels de Genève 19 Petit-Saconnex et de Châtelaine resteront ouverts comme jusqu'ici pour le dépôt et l'expédition de tous les envois.

Le numéro postal d'acheminement de l'office de Genève 28 Le Bouchet est 1211 ; les habitants du Petit-Saconnex et de Châtelaine pourront continuer à utiliser sans changement l'adresse actuelle avec les numéros postaux et les désignations de 1211 Genève 19 Petit-Saconnex ou de 1211 Châtelaine, ou indiquer le nouveau bureau distributeur de 1211 Genève 28 Le Bouchet.

Mémento genevois

CASINO-THÉÂTRE (tel. 24 20 37) : 20.30. «Thank You Chérie», comédie musicale de Jean Badès musique et lyrics de Claude Fradel, jouée par Henri Lauriac, Jacqueline Tindel, Jo-Johny Michel, Corod, Denis-Michel, Jacqueline Cuénod et Jacqueline Brissac, accompagnée par le trio. Dimanche, 14.30.

POUR UNE JUSTE DISTRIBUTION DES PROFITS

Résolution aux Ateliers des Charmilles

Les travailleurs des Ateliers des Charmilles S.A., réunis en assemblée générale, le jeudi 29 janvier 1970, sous l'égide de leur commission d'atelier, après avoir entendu les explications de leurs représentants, estiment indispensable une revalorisation de leur pouvoir d'achat.

Ils pensent avoir droit à une plus juste distribution des profits. Ils s'étonnent du peu d'empressement des employeurs, sur la place de Genève, à entrer en pourparlers avec les représentants syndicaux pour aboutir à un accord donnant ainsi satisfaction aux travailleurs. Ils demandent instamment que les discussions soient reprises, le plus rapidement possible, afin que l'accord puisse entrer en vigueur, comme il était prévu, au mois de février 1970.

La commission d'atelier
La commission syndicale
L'assemblée générale

Prescriptions sanitaires et produits médicamenteux pour le bétail

Au cours des séances du Grand Conseil de vendredi dernier, M. Tochon (PICS) a déposé une motion demandant la modification de la législation cantonale en matière de prescriptions sanitaires et du commerce des produits médicamenteux utilisés dans l'alimentation du bétail et présentant des dangers non seulement pour la santé des animaux mais également et surtout pour la santé humaine. La motion prie le Conseil d'Etat d'intervenir auprès des autorités fédérales pour faire activer l'étude des modifications aux règlements fédéraux en la matière, afin de prendre au plus vite les mesures nécessaires au bien de la santé publique.

VAUD

Maintenant économisez!

Rabais Fr. 1.- sur le grand bocal de 200 g
et 50 ct. sur le bocal de 100 g

Aimez-vous retrouver dans votre café au lait
le goût corsé et stimulant du bon café?
Alors choisissez Nescore... toute la force du café
dans votre café au lait!

OFFRE SPÉCIALE!



CAVE DE RENENS

Rue de la Mèbre A. Rey S. A.

Offres spéciales:

Vins rouges en litres (verre en plus)	
Montagne	net 1.60
Rouge de table	net 1.70
Vino da Pasto	net 1.70
Utiel Montesson	net 1.90
Jumilla	1.90
Cortez Navarre	2.-
Hermitage Tarragone	2.-
Portugal	2.-
Rioja	2.-
Rosé Pelure d'oignon	2.-
Fiesta Navarre	2.15
Kramolin	2.20
Mas Ferré Tarragone	2.20
Algérie	2.30
Chili	2.30
Valpolicella	2.50
Rouge français	2.60
Algérie Hoggar	2.70
Algérie «Réserve des Ruines»	2.80
Algérie Tabourka	2.80
Barbara	2.80
Pinot noir étranger	2.80
Côtes-du-Rhône	2.90
Goussat Gamay romand	3.60
Beaujolais a. c.	3.60
Mâcon a. c.	3.40
Bourgogne a. c.	3.90
Beaujolais Villages a. c.	3.90
Dôle de Sion	5.20

Vins blancs en litres (verre en plus)	
Blanc de table	2.50
Chasselas	2.70
La Côte	2.90
Fendant Murgère	3.30
Féchy	3.40
Fendant Ravaney	3.40
Mont-sur Rolle	3.50

Par 10 litres, rabais de 10 ct. par litre

Tous les vins

Il suffit de téléphoner au 3417 95
... nous vous apporterons tout à domicile!

Bière Wardeck et Boxer

HORLOGERIE BIJOUTERIE
O. MEYLAN
20 rue de l'Âle, 20
TÉL. 22 36 90 LAUSANNE

Au Vieux Stand Lutry

R. CACHEMAILLE

Dans un cadre reposant
des repas soignés
à des prix étudiés

TÉLÉPHONE PERMANENT: 22 42 54

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

baisse
sur les pâtes
GALA aux
œufs frais

tous les paquets de 500 g
1.40
avec timbres Coop

tout l'assortiment GALA dans la même qualité meilleur marché pour vous Profitez-en!

coop

CHRONIQUE VAUDOISE

Ce que veulent les socialistes

En attendant l'introduction d'un service civil

En juillet 1966, le Conseil d'Etat neuchâtelois a apporté des modifications sensibles à l'exécution des peines privatives de liberté qu'il est chargé, par les tribunaux militaires, de faire subir aux objecteurs de conscience.

Le nouveau système se caractérise essentiellement par le fait que les objecteurs travaillent en établissement hospitalier. Les prisons restent le lieu de détention des condamnés; ils y prennent leurs repas et y passent tout le temps non consacré au travail.

Par voie de question écrite, nous avons demandé, au nom du groupe socialiste, que le Conseil d'Etat envisage des dispositions semblables quant à l'exécution des peines infligées aux objecteurs de conscience vaudois. Il aurait été fâcheux, tout au moins sur le plan romand que s'établisse une inégalité de traitement dans cette catégorie de citoyens, selon leur lieu de domicile.

En février 1967, le Conseil d'Etat vaudois répondait favorablement à

cette proposition appelant d'ailleurs de ses vœux, l'introduction d'un service civil.

Le Conseil d'Etat a admis de faire subir dorénavant lesdites peines dans les prisons de La Chaux-de-Fonds et de Saint-Antoine, selon le régime de détention particulier appliqué à cette catégorie de « délinquants ».

Les cantons de Neuchâtel et de Genève ont donné leur accord à cette solution conforme à l'esprit de collaboration intercantonale. Ce système présente encore l'avantage de ne pas multiplier les établissements où sont pratiqués des régimes spéciaux.

Ainsi, le Conseil d'Etat a adopté une attitude positive en attendant que, sur le plan fédéral, on reconnaisse enfin qu'un objecteur n'est pas un délinquant et qu'on remplace le système des condamnations par l'introduction d'un service civil tel qu'il en existe dans la plupart des pays du monde.

Christian OGAY.

Chronique de Sainte-Croix

Vendredi 30 janvier, une nombreuse assistance a répondu à l'invitation du comité. Après un tour d'horizon sur les prochaines élections cantonales, l'assemblée a décidé de présenter une liste de quatre noms sur six candidats pour les élections au Grand Conseil. C'est ainsi que nos camarades Roger Bornand-Graf, René Habegger, Louise Murdter, Jean-Jacques Perrier figureront sur la liste du Parti socialiste. Nous leur souhaitons plein succès.

Pour le cercle électoral de Sainte-Croix, nous aurons trois listes en présence, soit la nôtre avec les quatre candidats ci-dessus, la liste libérale avec M^{me} J. Guignard et M. M. Renaud, la liste radicale avec MM. F. Martin, député sortant et A. Bonnet, agent du Crédit Foncier Vaudois.

Dans un prochain article, nous reviendrons sur la carrière politique de nos deux députés Alix Jaccard et Jean Gueissaz, qui renoncent à une nouvelle candidature.

Un nouveau groupement à Bex

Jeudi 22 janvier se réunissaient à l'Hôtel de Ville, une dizaine de jeunes gens. Leur but? Fonder les Jeunes socialistes bellerines; à leurs côtés, des membres plus anciens du parti, venus les épauler. Des invités de marque participaient à cette première séance. P. Aguet (vice-président de l'UJSS) définit le mouvement en disant que « les Jeunes socialistes cherchent, non des cotisants ou des courtisans, mais des militants ».

M. Kalbfuss, futur vice-président de l'UJSS et E. Voruz, président des Jeunes socialistes vaudoises parlèrent à leur tour. Les jeunes entendirent encore des encouragements de la part de quelques « anciens » qui exprimèrent leur joie de voir démarrer ce mouvement.

Y. S. B.

LAUSANNE: Les candidats radicaux au Grand Conseil. — Le Parti radical a déposé la liste suivante pour les élections au Grand Conseil: A. Benoit, avocat, député; Olga Cardis, médecin, députée; E. Dutoit, ingénieur, député; R. Gfeller, chef du service des écoles primaires de la ville, député; A. Jotterand, directeur IVL, député; E. Kuttel, inspecteur cantonal des transports et du tourisme, député; S. Neukomm, privat-docent, Faculté de médecine, député; P. Regamey, ingénieur, professeur EPFL, député; M. Rochat, avocat, président du Parti radical lausannois, député; Lili Viret, assistante sociale, députée; G. Aguet, transporteur; J.-P. Alioth, ingénieur diplômé EPULSIA; M. Bécholey, secrétaire Chambre vaudoise des métiers; F. Belenot, programmeur-comptable; B. Calame, architecte SIA; Cl. Dessaux, droguiste; R. Favre, agent général d'assurances; J.-P. Gaillard, médecin; P. Jomini, avocat, secrétaire du Parti radical lausannois; Jeannine Marguerat, présidente du groupe féminin radical; M.-H. Morattel, municipal, directeur des Services industriels; E. Filet, artisan; Denise Taverney-Favre, comptable d'association professionnelle.

La musique à Lausanne

IN EXTREMIS

Sans la bienveillance de Peter Maag, qui accepta de diriger le 8^e concert d'abonnement de l'OSR, celui-ci aurait été bien compromis, de par la subite maladie de Witold Rowicki. Le programme put être ainsi respecté, hormis les « Quatre Nouvelles », de Tadeusz Baird, ce qui nous a privés d'une des rares premières auditions de la saison. Ne le regrettons cependant point trop, car les deux nocturnes (« Nuages » et « Fêtes ») de Claude Debussy compensèrent largement cette modification. Usant pleinement du hautbois, le compositeur français ont admirablement cette atmosphère sombre et cafardeuse des jours de grisaille, avec lesquels le public est confronté ces temps. Par contre, le second nocturne (« Fêtes ») resplendissait de bonheur et de joie de vivre, exception faite de la fin où Debussy laisse éclater la peine qu'on a lorsque la fête se termine, ce qu'il illustra musicalement en clôturant son morceau par un temps faible.

Ces deux nocturnes succédaient à la « Suite N° 2 en si mineur » de J.-S. Bach, qui est écrite dans une tonalité surprenante, mais qui est une des favorites du compositeur, qui en usa notamment dans sa grande messe. Pour l'exécution de ce morceau, l'OSR était réduit à la portion congrue, puisqu'il n'y avait sur scène quasiment que des cordes. Peter Maag était au pupitre, au plutôt au clavecin, puisqu'il était également un des solistes, ce que l'orchestre eut quelque peine à comprendre, l'autre étant un des flûtistes de l'OSR, André Pépin, qui joua sa partition avec douceur et modestie. On remarqua aussi la timidité avec laquelle il recueillit les applaudissements de la salle.

En seconde partie on put écouter les « Sieben frühe Lieder », d'Alban Berg, qui appartiennent à la période post-romantique de sa production. Ecrits entre 1907 et 1909, sur des poèmes d'auteurs peu connus, mis à part le quatrième « Traumgekrönt », de Rainer Maria Rilke, ils reflètent l'influence de Richard Strauss et Gustave Mah-

ler. Bonne interprétation de la cantatrice britannique Heather Harper (soprano), qui étudia notamment à Vienne et à Lugano, mais qui me sembla parfois couverte par l'orchestre, surtout dans ses pianissimi.

C'est la « 8^e Symphonie en fa majeur » de Beethoven qui termina ce concert. Elle fut remarquablement « enlevée » par l'OSR sous l'impulsion d'un tout grand Peter Maag, qui sut diriger avec beaucoup de sentiments et d'humanité un orchestre trop souvent réticent aux ordres de son chef.

Soirée par contre très classique, que celle à laquelle nous conviait l'Orchestre de chambre de Cologne placé sous la direction de Helmut Müller-Brühl, dans le cadre du 4^e concert-club Migros. On écouta avec joie trois morceaux de Joseph Haydn: l'Ouverture en ut mineur « Orfeo ed Euridice », l'Ouverture « L'Incontro improvviso » qui sont des œuvres peu jouées mais admirables et le « Concerto pour trompette et orchestre » en mi bémol majeur, qui nous permit d'applaudir un des meilleurs trompettistes du moment, Maurice André, qui joua ce concerto avec un phrasé d'une grande musicalité.

La « Symphonie de Linz », de Mozart, qui occupait toute la seconde partie du concert, est assez proche dans sa conception de Haydn. Ecrite à la hâte, on ne le sent guère, même si certaines parties sont moins figées. On sent toujours chez Mozart cette lutte intense contre le temps et cette fébrilité.

L'orchestre se distingua par le dynamisme et l'élan qu'il apporta à son jeu et reçut une véritable ovation, qu'il remercia en exécutant en bis un concerto de Hummel.

Permettez-moi encore, et pour conclure, de vous recommander, auditeurs mélomanes, le film de François Reichenbach consacré à Arthur Rubinstein. C'est un grand et beau film dont vous ne ressortirez pas déçus.

Danyel GRIVEL.

Le Théâtre populaire romand et Marivaux à Lausanne

Le TPR est venu présenter son « Prince travesti » au Théâtre municipal. Les dimensions de cet édifice, disons-le d'emblée, ne conviennent pas à certains éléments de cette troupe: Ceux qui ont nettement besoin d'améliorer leur émission vocale et leur articulation de manière à être entendus et compris non seulement par les privilégiés des premiers fauteuils. Le théâtre, que diable, singulièrement celui de Marivaux, c'est aussi un texte, non?

A ce propos, relevons que le TPR ne s'est permis aucune coupure dans les trois actes du « Prince travesti ». Saluons cette honnêteté. Mais on peut se demander si certains allègements n'eussent pas été les bienvenus. Cette œuvre, en effet très verbale — et qui ne me paraît pas être une des meilleures de Marivaux — souffre de longueurs que l'on avale difficilement aujourd'hui. Alors elle tombe, elle s'affadit. Le réalisateur et les interprètes l'ont éprouvé, sans doute. Ils ont cru peut-être y remédier par une mise en scène extrêmement fouillée, mais qui, faisant un sort à chaque réplique, ralentit la chose au lieu de l'accélérer, de l'aérer, de lui donner de la mousse. Les cabrioles d'Arlequin, les allées et venues constantes et souvent arbitraires des personnages, les jeux de scène fréquemment trop appuyés, tout cela donne assez vite une impression de pesanteur accentuée par certaines maladresses dans le geste, dans les attitudes, surtout chez ces dames, hélas.

Entre autres partis, le décorateur et le metteur en scène ont pris celui de ne ménager aucun siège sur leur vaste

plateau circulaire. Les acteurs sont donc constamment debout, comme des héros d'Homère. Ils se promènent, se poursuivent, s'agitent. En l'occurrence, cela me paraît discutable.

Soulignons bien que tout cela a été mûrement réfléchi, pesé et travaillé, selon la coutume du TPR. Marivaux vous a été décortiqué, analysé, passé à la loupe. On a recherché, dans ce « Prince travesti » qui se promène incognito pour mieux étudier la société de son temps, tous les prolongements philosophiques, politiques, sociologiques que peut contenir cette œuvre. Elle en contient beaucoup, en effet (et c'est par cela qu'elle reste actuelle, du moins dans une certaine mesure). Mais était-il absolument nécessaire de le souligner à ce point?

On a rejeté toute espèce de convention traditionnelle. Pourquoi pas? On a fait ressortir ce que cette œuvre présente de baroque. Très bien. On a fait une démonstration. On y a mis de l'intelligence, du cœur, de l'enthousiasme... et pas mal de candeur. Il ne me semble pas que le résultat soit à la mesure de tant d'efforts. Peut-être que le TPR s'est montré, ce coup-ci, trop ambitieux.

Géo-H. BLANC.

En hiver: Prudence route verglacée



Cinéma lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Première vision suisse
Michèle Mercier et Robert Hossein, Lee Burton, Serge Marquand
UNE CORDE... UN COLT
Un film de Robert Hossein - Un western qui crache du feu - Eastmancolor

Athénée Tél. 23 24 12
14.00, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans
Ce soir, nocturne à 23.15
Charles Bronson et Marlène Jobert dans le film de René Clément, au sommet de son art de cinéaste
LE PASSAGER DE LA PLUIE
Personne ne sera admis dans la salle après le commencement du film!

Atlantic Tél. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
Ce soir, nocturne à 23.00
L'événement de la saison cinématographique: Serge Gainsbourg et Jane Birkin, le nouveau couple du cinéma français, dans
SLOGAN
Un film percutant, qui emportera l'adhésion du public - Eastmancolor

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans
Samedi, nocturne à 23.15
Michel Constantin, Senta Berger et Julian Maleos dans un duel à trois d'une violence inouïe!
LES ÉTRANGERS
Qui sont-ils? D'où viennent-ils? Eastmancolor

Bourg Tél. 22 86 22
4.30, 17.00, 19.00, 21.00 12 ans
Mardi et vendredi à 12.15 CINÉ-LUNCH
La révélation de l'année! Le cinéma a trouvé un acteur comique de 82 ans: le grand pianiste Arthur Rubinstein
L'AMOUR DE LA VIE
filmé par François Reichenbach
Faveurs strictement suspendues
Prix: Fr. 4.-, 5.-, 6.-

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Première vision
Un western de science-fiction
LA VALLÉE DE GWANGI
James Franciscus, Gila Golan, Richard Carlson - Dynamation-technicolor

Colisée Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 19.00, 21.00 (4 séances) 18 ans
Première
Le nouveau chef-d'œuvre de Pasolini
PORCILE (PORCHERIE)
avec Pierre Clementi, J.-P. Léaud, Ugo Tognazzi, Anne Wiazemsky
Eastmancolor - Faveurs supprimées

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Ce soir, nocturne à 23.15
Un film de guerre hallucinant, d'un réalisme implacable et bouleversant
OBJECTIF TOBROUCK (LES RATS DU DÉSERT)
avec Richard Burton, James Mason, Robert Newton

Georges V Tél. 25 43 31
12.10, 14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.30 18 ans
Première - 6e semaine
La révélation de Barbet Schroeder, avec Mimsy Farmer et Klaus Grunberg
MORE
Le triomphe actuel des écrans du monde entier!
Vers. intégr. et orig. s.-t. Fav. suppl.

Lido Tél. 23 21 44
En franç.: 14.00, 20.15, 22.15 18 ans
En angl.: 16.15, 18.15 (s.-t.)
Première
Dustin Hoffmann (Le Leuréat) et Jon Voight dans
MACADAM COWBOY (MIDNIGHT COWBOY)
réalisé par John Schlesinger
Technicolor - Faveurs supprimées

Métropole Tél. 23 62 22
14.30, 17.00, 20.30 10 ans
Samedi nocturne à 23.15
Le délire continu avec les deux géants de l'écran: Jean Gabin, Louis de Funès
LE TATOUÉ
Scope - Couleurs
Louez: balcon numéroté le samedi, à 20.30

Palace Tél. 22 13 30
13.30, 15.15, 16.45, 18.15, 20.00, 22.00 7 ans
Première
Christian Zuber présente 90 minutes de séquences inédites sur les bêtes sauvages avec son film:
LAISSEZ-LES VIVRE!
Attention à l'horaire spécial: 6 séances par jour!
Faveurs supprimées - Eastmancolor

Romandie Tél. 23 47 64
En franç.: 14.15, 20.30 12 ans
En anglais: 17.15 (sous-titré)
2e semaine
Barbara Streisand la révélation de notre époque dans
HELLO DOLLY!
Le superspectacle 1970 réalisé par Gene Kelly, sur écran géant, son stéréo, avec Louis Armstrong et Walter Matthau
Fav. suppl.

Corso-Renens Tél. 34 00 35
20.30 16 ans
De Funès et Jean Marais
FANTOMAS

AU PALAIS DE BEAULIEU: LE PLUS GRAND SALON NAUTIQUE DE L'ANNÉE EN SUISSE!

Le 12^e Salon international du tourisme et des sports, qui s'ouvrira le 7 février, au Palais de Beaulieu de Lausanne, aux côtés de ses caravanes les plus modernes, de ses présentations de tentes aux nouveautés les plus récentes, de ses pavillons officiels du tourisme de quinze pays, constituera en outre une révélation: le très brillant Salon nautique international, qui occupe, en 1970, deux vastes halles des bâtiments centraux. Il s'agira du plus grand salon de la navigation de plaisance que la Suisse ait ouvert jusqu'ici. Dès aujourd'hui, on annonce la venue à Lausanne de multiples spécialistes étrangers, attirés précisément par l'abondance des séries de canots, de voiliers, d'embarcations de toutes catégories.

A l'occasion de ce Salon nautique, se retrouveront au Palais de Beaulieu, notamment, MM. R. Jacobi, de Berne, président de l'Union suisse du yachting, le célèbre L. Noverraz, du Creux-de-Genthod, P. Fehlmann, de Morges, R. Parisod, président de la Fédération suisse motonautique, Cl. Auer, président du Club motonautique de Genève, etc. La police cantonale du lac sera aussi représentée, en particulier par MM. G. Tannaz, secrétaire de la Commission intercantonale de navigation et le brigadier de la police du lac, F. Corbaz.

Le vaste secteur des caravanes permettra de dévoiler l'évolution du camping au cours de ces années dernières, de souligner les perspectives actuelles et d'avenir du caravaning.

Ce grand rendez-vous du 12^e Salon international sera complété par les pavillons de tourisme international, vision captivante de cette exposition de quinze pays. Ce secteur touristique donnera lieu à des journées gastronomiques au Palais de Beaulieu, réservées notamment aux spécialités grecques, soviétiques, tchèques et espagnoles.

La liberté ne s'emprisonne pas, et les fers mêmes qu'on lui forge servent quelquefois à étendre son empire.

Lacordaire.

Université de Lausanne
M. le Dr Bernard RUEDI, privat-docent, fera sa leçon inaugurale
samedi 7 février 1970, à 11 h. 15,
dans l'auditoire de l'Ecole de médecine, sur ce sujet:
DES DONNÉES EXPÉRIMENTALES A L'OBSERVATION CLINIQUE EN NEURO-ENDOCRINOLOGIE
La leçon est publique.

WILLIAM'S LIQUOR
LIQUEUR FINE DE POÏRE
MORAND - MARTIGNY

Proche-Orient: Réponses française et britannique à l'URSS

Hier, après M. Nixon, ce sont le président Pompidou et le premier ministre Wilson qui ont fait tenir à Moscou leur réponse à la note soviétique sur la situation au Proche-Orient.

Les observateurs considèrent que, selon toute vraisemblance, la réponse française ferait état de la nécessité de poursuivre la concertation à quatre. Le Gouvernement français estime en effet — et mercredi encore M. Léo Hamon, porte-parole du gouvernement, le soulignait à l'issue du Conseil des ministres — que c'est la voie la meilleure permettant d'aboutir à un règlement du conflit israélo-arabe.

C'est la raison pour laquelle la délégation française à la concertation à quatre à New York a insisté pour que soit dressé un catalogue des points sur lesquels, sinon un accord formel, du moins des progrès sérieux ont été réalisés. On considère aussi à Paris que le désaccord fondamental entre Israël et les pays arabes concernant l'évacuation des territoires occupés pourrait être tourné en faisant appel à une notion de simultanéité du retrait des troupes et de l'octroi de garanties.

On indique, d'autre part, dans les milieux autorisés, que la réponse d'Harold Wilson soulève, elle les points suivants :

1. La nécessité d'un retour immédiat au cessez-le-feu le long du canal de Suez ainsi que dans les secteurs israélo-jordanien et israélo-syrien, et du respect de la trêve par toutes les parties au conflit.

2. L'urgence d'un accord entre les quatre grandes puissances sur des

« suggestions concrètes » en vue d'un règlement du conflit, que le médiateur de l'ONU, M. Jarring, s'efforcera de faire accepter par les intéressés.

3. L'appui, par la Grande-Bretagne, à toute proposition visant soit à imposer un embargo sur les livraisons d'armes aux pays du Proche-Orient soit, à défaut, à limiter les quantités fournies en tenant compte de la nécessité d'éviter que l'un quelconque des belligérants acquière une supériorité militaire qui lui ferait croire qu'il pourrait obtenir une victoire facile sur l'adversaire.

Réaction israélienne

Les notes soviétiques sur le Proche-Orient remises récemment aux trois grandes puissances occidentales étaient destinées à sortir le président égyptien Nasser de la situation difficile dans laquelle il se trouve et à justifier la poursuite des ventes d'armes de Moscou aux Arabes. Telle est l'accusation portée jeudi contre l'URSS par l'Ambassade d'Israël à Washington, et présentée sous la forme d'un commentaire politique remis à la presse.

« L'URSS tente actuellement de préserver des conditions qui feront finalement pencher la balance en faveur de son client égyptien », souligne l'ambassade.

« Un autre but des notes soviétiques aux Occidentaux est de créer une atmosphère d'inquiétude internationale afin d'inciter les quatre Grands à imposer à Israël un règlement du cru soviéto-égyptien », poursuit-elle.

De l'huile sur le feu

Les agences ATS et AFP reproduisent la dépêche suivante venant de Beyrouth :

« Une quantité considérable d'armements a été livrée par l'Union soviétique à la République arabe unie durant ces trois jours, annonce jeudi matin le quotidien « Le Jour », de Beyrouth, citant une source diplomatique est-européenne dans la capitale libanaise.

« Un véritable pont aérien est entré en service depuis 72 heures entre les aérodromes militaires soviétiques et les aérodromes du territoire égyptien. Toutes les demi-heures, précise le quotidien libanais, un avion-cargo russe géant du type Antonov a atterri en République arabe unie, transportant des pièces de DCA lourdes et légères, des pièces pour radars mobiles et des batteries de

fusées sol air SA-2. Cependant, l'URSS n'a pas livré, jusqu'à présent, à la RAU, les appareils Mig 23 ou Sukhoï 9, les derniers-nés de l'aéronautique militaire soviétique. »

Autrement dit, les quatre Grands chargés de trouver une solution diplomatique possible au Moyen-Orient, ce qui est, nous le reconnaissons, fort difficile, en arrivent encore à compliquer leur tâche. Sous prétexte que l'un d'entre eux livre des armes, les autres s'empressent d'en faire autant. Et ils ne manquent pas d'imitateurs dans les pays qui n'ont pas le titre de « grand ». Si, à la suite de ces manœuvres, la guerre larvée qui sévit aujourd'hui se transforme en un nouvel affrontement militaire généralisé, les quatre Grands et les autres clameront leur innocence.

Tchécoslovaquie: La tendance « ultra » s'affermie de plus en plus

Une résolution réclamant l'expulsion de l'ancien premier secrétaire du P. C. tchécoslovaque Alexander Dubcek du parti a été déposée devant le Comité central du parti slovaque qui s'est réuni jeudi après midi à Bratislava.

La résolution demande également que le mot « temporaire » soit désormais banni lorsqu'il s'agit de faire référence au stationnement des forces soviétiques en Tchécoslovaquie.

Par ailleurs, la résolution remercie les responsables de l'URSS et ceux de ses alliés pour avoir empêché en 1968 un conflit déclaré et une guerre civile en Tchécoslovaquie.

Le document mait aussi l'éloge de

la rédaction de l'organe de propagande soviétique « Zpravy », qui avait été publié pendant plusieurs mois en Tchécoslovaquie après l'intervention des forces du Pacte de Varsovie, et demande que ses membres soient cités à l'ordre de la nation.

On se souvient que c'est notamment pour protester contre la publication de « Zpravy » que Jan Palach s'est immolé par le feu le 16 janvier 1969. Les travaux du Comité central slovaque se sont apparemment déroulés sans l'autorisation du gouvernement fédéral.

Italie: Feu vert pour les négociations à quatre

Le Parti socialiste italien s'est prononcé jeudi soir pour l'ouverture de négociations officielles avec les démocrates-chrétiens, les sociaux-démocrates et les républicains en vue de la formation d'un nouveau gouvernement quadripartite de centre gauche.

Cette décision a été prise par son comité central par 93 voix contre treize et seize abstentions au terme de trois journées de travaux.

On s'attend à ce qu'elle entraîne très rapidement la démission du gouvernement minoritaire démocrate-chrétien présidé par M. Mariano Rumor.

Pour leur part, les démocrates-chrétiens, les sociaux-démocrates et les républicains avaient déjà donné leur accord.

LE CONGRÈS COMMUNISTE FRANÇAIS

Le dix-neuvième congrès du Parti communiste français s'est ouvert mercredi matin au Palais des sports de Nanterre, ce nom qui symbolise l'explosion contestataire des étudiants, et toute une situation que le Parti communiste français n'était pas parvenu à contrôler... Un millier de délégués, un portrait de Lénine, une salle à la décoration assez moderniste, voilà pour le cadre. Et un grand absent: le secrétaire général Wald-eck-Rochet, que son état de santé tient éloigné du congrès.

En son absence, c'est Georges Marchais, son successeur de fait, incarnation de la plus pesante bureaucratie, qui a présenté le rapport introductif. Il a, mais sans imagination en vue de trouver la parade, dénoncé la colonisation économique et financière de l'Europe par le capitalisme américain. Il a constaté « la tendance grandissante du Gouvernement français à s'aligner sur les positions de l'impérialisme américain dans les grands problèmes internationaux », comme s'il n'y avait jamais eu la moindre illusion à nourrir sur la nature véritable de l'Etat gaulliste et sur son personnel politique, la disparition du général marquant simplement la réduction des prétentions propres du capitalisme français sur la scène internationale. Il a réaffirmé du bout des lèvres le désaccord du Parti communiste français avec l'intervention russe en Tchécoslovaquie, référence obligée à un texte mort, puis, effectuant le saut de carpe, il a couvert du manteau de l'hypocrisie tout le processus de « normalisation » inter-

venu à Prague, appelant cela la solution politique souhaitable dès le début! Il y a eu aussi le couplet « antichinois » essentiel pour le Kremlin.

Marchais s'en est alors pris à Garaudy, l'accusé, c'est clair, du dix-neuvième congrès. Garaudy, pour Marchais, « a suivi rapidement la voie qui mène de l'opportuniste à la liquidation ». Pareille formulation, qui constitue une conclusion, n'a rien à voir avec une discussion critique, mais sérieuse et honnête, des thèses du « grand tournant du socialisme ».

La direction du Parti communiste français, il est vrai, s'est forgée un alibi: la publication dans l'« Humanité » d'une « tribune de discussion » qui a d'ailleurs permis au bureau politique et au Comité central de conclure à l'isolement complet du théoricien du Centre d'études et de recherches marxistes, coupable d'avoir mis en cause l'obédience à la politique d'Etat de l'URSS...

Garaudy est effectivement isolé, ou presque, au niveau de l'appareil centralisé du parti, mais il bénéficie d'un courant favorable (qu'il faut cependant se garder d'exagérer) à la base et dans les cellules. Les représentants de la direction se sont chargés de parcourir celles-ci, partout où leur intervention paraissait nécessaire, exigeant un « vote bloqué » sur le projet de thèses du bureau politique.

Aussi, n'est-ce sans doute pas au niveau d'un congrès préparé avec autant de soin que le « gauchisme » pourra s'exprimer, hor-

mis en la personne de Garaudy lui-même. Un nom à signaler parmi ceux qui l'appuient: celui de Fernand Dupuy, député communiste du Val-de-Marne.

A Rome, cependant, l'« Universalità », organe du Parti communiste italien, présente « avec sympathie », dit le correspondant romain du « Monde », les thèses de Roger Garaudy. La presse de Moscou, par contre, a, on le sait, critiqué avec une dureté significative l'hétérodoxe français. Nul doute qu'à tout le moins Garaudy va être exclu des instances dirigeantes du Parti communiste français, ce qui ne sera probablement qu'une première étape, s'il ne rentre pas dans le rang.

La délégation communiste russe à Nanterre est dirigée par M. Kirilenko, membre du bureau politique du PCUS.

Pour Moscou, « il y a une seule science marxiste-léniniste pour tous les pays et les peuples ». C'est un truisme. Mais qui donc peut prétendre en déterminer souverainement le contenu?

Pour tant de militants communistes, victimes d'un désarroi doctrinal d'ailleurs propre à tout le mouvement ouvrier occidental, la « fidélité de l'URSS » est devenue l'ultime garde-fou. Mais la lucidité et presque le bon sens lorsqu'on analyse les réalités de l'URSS devraient plutôt les amener à mettre sur le tapis la proposition contraire, à savoir que la fidélité au communisme est incompatible avec le soutien de la politique d'Etat de l'Union soviétique... R. F.

(« Le Peuple », Bruxelles.)

Mesures antisurcharge: La solution de l'USS

Comme le Conseil fédéral, l'Union syndicale tient pour nécessaire des mesures propres à freiner quelque peu les cadences de la croissance économique.

Pour atteindre cet objectif, le Conseil fédéral envisage la perception d'un dépôt à l'exportation de 5%. Cette mesure frapperait trop unilatéralement l'industrie d'exportation.

Aussi l'Union syndicale propose-t-elle une solution de rechange qui permettrait d'éponger les liquidités de l'ensemble des entreprises: la ponction de montants correspondant à 3% de la somme brute des salaires et dont le produit serait consacré au préfinancement d'un développement des institutions de prévoyance et d'assurance des entreprises.

On pourrait ainsi retirer du circuit économique 1,2 milliard environ par an. Ces capitaux seraient stérilisés pendant une certaine période, à l'expiration de laquelle ils seraient restitués aux entreprises, mais à la condition d'être affectés au développement des institutions du « second pilier » — sur les plans de l'entreprise ou de la profession.

L'article 34 quater de la Constitution fédérale permet d'ores et déjà de rendre obligatoire la généralisation de

ces institutions. C'est en se fondant sur cet article qu'on avait accumulé des réserves en prévision de la future AVS; le produit de l'impôt sur le tabac, institué en 1925, avait été thésaurisé à cet effet.

Dans presque tous les partis, des voix mettent l'accent sur la nécessité de pratiquer tous ensemble une politique conjoncturelle digne de ce nom et de rendre obligatoire les institutions du « second pilier ». L'Union syndicale suggère de combiner ces deux exigences.

Le financement du « second pilier » repose sur le système de la capitalisation. En conséquence, les entreprises qui créent des caisses de pension ou développent de manière sensible celles qui existent, affrontent certaines difficultés initiales de financement. Le produit des primes normales ne suffit pas pour accumuler l'entier du capital de couverture des travailleurs qui sont proches de l'âge de la retraite. L'opération de préfinancement que nous préconisons en liaison avec un épongeage antisurcharge de 3% des liquidités des entreprises atténuerait les difficultés précitées.

Quant aux entreprises qui disposent déjà de caisses de pension bien

structurées, elles pourraient améliorer encore les prestations ou affecter les montants qui leur seront ristournés à la constitution de réserves pour le financement des allocations de renchérissement aux pensionnés.

En bref, il s'agirait de la perception anticipée, à des fins de stérilisation, de contributions patronales obligatoirement destinées, après leur remboursement par la Confédération, à la création ou au développement d'institutions du « second pilier ». Comme nous l'avons dit, même les entreprises qui disposent déjà de caisses de pension bien structurées n'auraient pas de peine à utiliser judicieusement les montants ristournés.

La solution recommandée par l'Union syndicale soumet toutes les entreprises à l'opération antisurcharge; aucune branche n'est discriminée. A l'effet économique s'ajoute un effet social: les entreprises sont contraintes d'accroître la part du produit du travail de tout ce qu'elles affectent à l'assurance et à la prévoyance en faveur du personnel. La proposition syndicale fait d'une pierre deux coups. C'est l'œuf de Christophe Colomb. c. s. s.

● WASHINGTON. — Une quatrième personne a été arrêtée jeudi dans l'affaire du meurtre de Joseph Yablonski, dirigeant du syndicat des mineurs, de sa femme et de sa fille, découverts assassinés le 5 janvier dernier dans leur villa de Clarksville (Pennsylvanie). Il s'agit de M^{me} Lucy Gilly, 29 ans, femme de Paul Gilly, déjà inculpé de meurtre dans la même affaire. Elle est accusée « d'entrave à l'exercice des droits d'un syndicaliste par la force ou la violence ». L'un des fils de Yablonski a accusé jeudi les dirigeants du syndicat opposés à son père d'avoir fait régner une véritable terreur autour de sa famille depuis le printemps dernier.

● VARSOVIE. — La fixation de la date du 20 février pour la 136^e rencontre sino-américaine de Varsovie est considérée par les observateurs de la capitale polonaise comme significative. La nouvelle rencontre entre les représentants des deux pays intervient exactement un mois après celle qui vient d'avoir lieu dans la capitale polonaise, après deux ans d'interruption des pourparlers. Il semble que les tions des pourparlers. Jamais, les délais entre deux rencontres n'avaient été aussi raccourcis. Une date aussi rapprochée signifie, aux yeux des observateurs, la volonté bien arrêtée des deux parties de poursuivre le dialogue.

● PARIS. — Aucun élément nouveau n'est apparu dans les discours prononcés à la séance hebdomadaire — la 53^e hier — de la conférence de Paris sur le Vietnam. Elle coïncidait avec la fête du Têt (Nouvel-An). Mais la trêve des combats décidée par les adversaires sur le terrain ne s'est pas étendue à leur bataille oratoire. Celle-ci s'est poursuivie sans la moindre concession, toujours aussi vainement.

● LE CAIRE. — M. Yasser Arafat, chef de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), s'entretiendra à Moscou avec MM. Brejnev et Kossyguine. La délégation palestinienne, attendue dans les prochains jours dans la capitale soviétique, comprend la plupart des dirigeants des organisations palestiniennes, ainsi que le commandant de l'armée de libération.

● LE CAIRE. — Le communiqué final de la conférence interparlementaire du Caire, résolument proarabe, a été adopté par acclamation. Cependant, certaines délégations parlementaires et notamment celles de Hollande, de Suisse et du Canada, qui avaient vu leurs projets d'amendement rejetés, ont déclaré que certains passages du communiqué, particulièrement ceux concernant les actions militaires israéliennes, ne leur permettraient pas de donner suite à cette conférence dès leur retour dans leur pays respectif.

● DAR-ES-SALAM. — Le Gouvernement tanzanien va prendre le contrôle de l'ensemble du commerce de gros au cours de cette année, a annoncé jeudi à Dar-es-Salam, M. Julius Nyerere, président de la Tanzanie.

● ANKARA. — La Turquie a accepté de jouer le rôle de médiateur entre l'Irak et l'Iran, comme le lui a demandé le Gouvernement irakien, confirme-t-on de très bonne source à Ankara.

Mesures antisurcharge

(Suite de la première page)

certaines hausses de salaires sont prévues, elles sont nécessaires, et elles peuvent aussi contribuer à freiner l'expansion. Pour que les rentiers ne soient pas les victimes de cette évolution, le Conseil fédéral envisage de proposer pour le 1^{er} janvier 1971 une nouvelle adaptation de l'AVS.

Signalons enfin que M. Celio a, une fois de plus, assuré que la Suisse n'allait pas réévaluer, tout en confirmant que le Parlement sera prochainement saisi d'une révision de la loi sur la monnaie en vue de donner au gouvernement le pouvoir d'en modifier la parité.

Catastrophe aérienne en Argentine: 31 morts

Un bimoteur Avro 748 qui faisait la liaison Asuncion-Buenos Aires avec à son bord 4 membres d'équipage et 35 passagers, a fait explosion en plein vol, pour une cause encore indéterminée, dans la province argentine de Chaco.

Les sauveteurs ont dû marcher pendant près de huit heures à travers une jungle épaisse. Ils ont trouvé les débris de l'appareil dispersés sur un rayon de cent mètres autour d'un profond cratère de plus de dix mètres de diamètre. Au milieu des débris gisaient les cadavres horriblement mutilés des trente-neuf victimes. Il n'y a eu en effet aucun survivant.